

Surplus de \$10,839.64 enregistré

Taux de taxe baissé de 20 cents les \$100 au canton de Barnston

BARNSTON, (AR) — Après avoir connu une excellente année fiscale, où un surplus de \$10,839.64 a été enregistré, les autorités municipales du canton de Barnston ont décidé de baisser le taux de la taxe municipale. Ce dernier passera à \$1.60 les \$100, d'évaluation cette année, alors qu'il était de \$1.80 l'an dernier.

Ouverture des soumissions

BEEBE (DNC) — A la salle du conseil lors de l'assemblée mensuelle le maire et les conseillers ont ouvert les soumissions pour les travaux qui termineront le projet d'égouts. Les soumissions concernent un contrat général et pour une station de pompage, et le coût varié de \$136,142 à \$202,361. Les soumissions ont ensuite été remises à l'ingénieur pour étude. Le conseil de ville espère que les travaux débuteront en juillet et se termineront un peu avant l'hiver prochain. La ville de Beebe a, à l'heure présente, une bonne partie du projet des égouts alors que le système est en opération sur la rue Principale, et à l'est de la même rue. Le projet maintenant en vu, qui doit débuter en juillet, comprendra la rue Junction et l'ouest de la rue Principale. Presque toute l'assemblée a porté sur le système d'égouts. Par contre, comme dernier point, tout comme les municipalités de Stanstead et Rock Island, le maire Hugo Lapenna a présenté une lettre originaire de la Chambre de commerce de Beebe, Rock Island et Stanstead à l'effet de fusionner les trois municipalités. La lettre de la Chambre de commerce n'a certainement pas impressionné les conseillers car aucun n'a montré beaucoup d'enthousiasme. Par contre chacun d'eux ont assuré leur coopération à l'étude de la possibilité d'avoir une unification des trois municipalités.

En dépit de cette réduction, la deuxième année 1965, les membres du conseil de l'endroit prévoient pouvoir terminer leur présente année fiscale avec un surplus budgétaire de \$373, tout en versant un montant de \$3,000 pour diminuer les déficits accumulés au cours des années antérieures et qui totalisent encore une somme de \$11,303. En 1960, le taux de la taxe foncière avait été réduit une première fois, pour passer de \$2 du cent dollars d'évaluation, à \$1.80. Des revenus accrus et des dépenses réduites, telles sont les deux facteurs qui ont permis aux édiles de la municipalité du canton de Barnston de procéder à cette deuxième réduction de la taxe municipale. Les contribuables de l'endroit n'en seront que plus heureux, puisque la taxe dans cette municipalité était considérée comme un peu haute, l'évaluation municipale représentant approximativement 80 pour cent de l'évaluation réelle. Au cours des dernières années, la construction s'est accélérée, principalement au lac Lyster, un endroit de villégiature, sis dans la municipalité. A cet endroit, on a enregistré la construction de plusieurs nouveaux chalets.

Revenus accrus — De plus, le trésor municipal s'est enrichi d'une somme importante au cours de la dernière année, en raison de la taxe de vente, dont cette municipalité ne jouissait pas il y a trois ans. C'est à la suite d'une entente de Coaticook et plusieurs tentatives intervenues entre la municipalité de la région, que la taxe de vente a été normalisée dans le territoire et que les revenus perçus par Coaticook ont été répartis entre les municipalités comprises dans l'entente, au pro-rata de la population. Lors de la première année de l'entente, soit en 1963, les municipalités n'ont joui de ce revenu que durant 8 mois, soit de mai à décembre. Au cours de cette période, la municipalité du canton de Barnston a retiré une somme de \$5,000 de cette source. L'an dernier, alors que l'année a été complète, les revenus ont comparativement à \$68,250, l'an dernier. Par contre, les dépenses passeront de \$37,410.50 qu'elles étaient l'an dernier, à \$38,826.97, pour l'année 1965.

Depenses — Pour ce qui est du chapitre des dépenses, pour l'année en cours, les principaux déboursés que la municipalité prévoit sont: l'entretien des chemins d'hiver, \$26,750, la construction de chemins, \$10,000, le rachat d'obligations à long terme, \$4,000, le paiement d'intérêts sur des obligations, \$3,025, le paiement d'intérêts sur les emprunts temporaires, \$2,500, le paiement d'une tranche du déficit accumulé, \$3,000, l'éclairage des rues, \$1,450, la révision du rôle d'évaluation, \$1,000, les cotisations au Conseil de comté, \$694.97 etc. Pour ce qui est des revenus, qui s'élevèrent à \$59,200, les taxes foncières municipales ont subi une diminution dans le présent budget, mais verseront toutefois une somme de \$26,800 dans le trésor municipal.

Les chemins — Un autre facteur important qui a influencé cette réduction de taxes est la diminution des dépenses capitales à même les revenus, concernant la construction des chemins dans la municipalité. Chaque municipalité doit voir elle-même à la construction et à l'amélioration des chemins sis dans son territoire. Cependant lorsque ces chemins sont construits et améliorés, selon les exigences du gouvernement provincial, le ministère des Travaux publics les prend à sa charge, ce qui soulage d'autant les municipalités. C'est le cas qui se produit pour la municipalité du canton de Barnston, où sur un total de 106 milles de chemins, il ne reste à la municipalité que 12 milles environ à faire en neuf. Ceci veut dire des dépenses de moins et les édiles ont pensé de faire profiter la population de cette réduction de déboursés, en effectuant une réduction du mill de la taxe foncière municipale.

Surplus de \$373 anticipé par le canton de Barnston pour '65

BARNSTON, (AR) — La municipalité du canton de Barnston, qui vient d'adopter son nouveau budget pour l'exercice financier 1965, prévoit terminer son année fiscale avec un surplus des revenus sur les dépenses se chiffant à \$373. Ce surplus anticipé serait le deuxième en autant d'années, puisque la municipalité vient de terminer l'exercice financier 1964 avec un surplus de \$10,839.64. Le surplus anticipé cette année s'avère aussi important que l'an dernier, si l'on considère qu'il est prévu en plus d'un versement de \$2,000, pour réduire les déficits accumulés au cours des années antérieures et en dépit du fait que la taxe municipale vient d'être réduite. Au cours de la présente année fiscale, les revenus de la municipalité du canton de Barnston s'élevèrent à \$59,200, comparativement à \$68,250, l'an dernier. Par contre, les dépenses passeront de \$37,410.50 qu'elles étaient l'an dernier, à \$38,826.97, pour l'année 1965.

Depenses — Pour ce qui est du chapitre des dépenses, pour l'année en cours, les principaux déboursés que la municipalité prévoit sont: l'entretien des chemins d'hiver, \$26,750, la construction de chemins, \$10,000, le rachat d'obligations à long terme, \$4,000, le paiement d'intérêts sur des obligations, \$3,025, le paiement d'intérêts sur les emprunts temporaires, \$2,500, le paiement d'une tranche du déficit accumulé, \$3,000, l'éclairage des rues, \$1,450, la révision du rôle d'évaluation, \$1,000, les cotisations au Conseil de comté, \$694.97 etc. Pour ce qui est des revenus, qui s'élevèrent à \$59,200, les taxes foncières municipales ont subi une diminution dans le présent budget, mais verseront toutefois une somme de \$26,800 dans le trésor municipal.

Consommation de plus de 1,000 kilowatts heures

Les usagers devront encourir une hausse de deux dixièmes de cent

COATICOOK, (AR) — Les usagers qui consomment plus de 1,000 kilowatts heures d'électricité domestique, à Coaticook, devront à l'avenir envisager une augmentation de deux dixièmes de cent pour chaque kilowatt dépassant ce total. Cette décision du conseil municipal de Coaticook d'augmenter le tarif, dans cette catégorie particulière d'usagers, a été prise afin de ne pas pénaliser le petit consommateur avec une augmentation de fait en fait à une augmentation des achats d'énergie de la Southern Canada Power. La ville possède en fait un contrat d'achat avec cette compagnie et le tarif d'achat est basé sur une certaine quantité de kilowatts-heures par mois. Si la consommation, pour une raison ou pour une autre dépasse ce point fixe, il s'ensuit une augmentation du tarif, qui définitivement est absorbée par toute la population. Or selon les autorités municipales il est normal que ce soient les personnes qui consomment le plus d'énergie électrique qui soient appelées à compenser pour cette augmentation de prix. C'est pour cette raison que les petits consommateurs ne seront pas touchés par cette augmentation, qui doit être adoptée lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Actuellement, le consommateur domestique d'électricité paie 64 chacun pour les 40 premiers kilowatts, 62½ pour les 100 kilowatts suivants et 61½ pour chaque kilowatt additionnel. Une réduction de 25 pour cent est cependant accordée comme escompte à tout client qui paye son compte d'électricité avant le 25 du mois.

Taxe d'amusement laissée en entier aux municipalités

Les changements représenteront une somme de \$1,000 à Coaticook

COATICOOK, (AR) — Les changements concernant la taxe d'amusement, laissée désormais en entier aux municipalités, annoncés par le gouvernement provincial, dans le nouveau budget, ne représenteront en principe, qu'une somme d'environ \$1,000, par année, à Coaticook. C'est ce qui a été possible d'apprendre, hier, à la suite d'une enquête menée sur le sujet, auprès des autorités municipales de l'endroit. Selon les renseignements obtenus, la taxe d'amusement à Coaticook était jusqu'à aujourd'hui perçue par le service de la protection et le secrétariat de la ville en conservant 50 pour cent et en faisant parvenir 50 pour cent des revenus bruts à la trésorerie provinciale. La surtaxe, chargée sur chaque billet, était de plus envoyée en entier à Québec. Jusqu'à présent, les revenus de la taxe d'amusement ont été rapportés au trésor municipal de Coaticook une somme variant entre \$1,000 et \$1,200 par année. La remise de la taxe d'amusement dans son entier aux municipalités permettra à la ville de Coaticook de tou-

La direction des Dynamiques rendra hommage à ses joueurs

COATICOOK, (AR) — C'est ce soir que la direction des Dynamiques de Coaticook, champions de la ligue Inter-Cités, rendront hommage à leurs équitiers, lors d'un banquet et d'une soirée offerte en leur honneur. Ce banquet, qui sera tenu à partir de 6 heures p.m., est exclusivement pour les directeurs et les joueurs de l'équipe ainsi que leurs épouses ou amies. Le public sportif est cordialement invité à se joindre à l'équipe, pour la soirée qui suivra. Au cours du banquet, des trophées seront offerts aux joueurs, comme marque d'appréciation pour leur rendement au cours de la dernière saison, alors que l'équipe a remporté le championnat de la saison régulière ainsi que le championnat des éliminatoires. Au cours de cet après-midi, les directeurs et les membres de l'équipe seront également les invités des autorités municipales qui ont décidé d'offrir en leur honneur une réception civique, à la salle des délibérations du conseil municipal, le soir de cette réception civique. Les joueurs et les directeurs seront invités à signer le livre d'or de la ville de Coaticook.

Le conseil étudie la question

L'ancienne piste de courses érigée en parc à Stanstead?

STANSTEAD (DNC) — Au tour de la table du conseil de ville de Stanstead le sujet de l'ancien terrain de course devient un point de discussion. Un comité, comprenant les conseillers E. Hyatt et H. Cass a été formé pour étudier la possibilité de faire quelques petites alterations tout en faisant un parc pour la municipalité. En effet, il y a déjà assez longtemps qu'on a utilisé ce terrain de courses et plusieurs herbagés et arbres ont profité et cela donne une mauvaise apparence. Le maire Struthers a souligné que peut être la municipalité pourrait embellir cet espace de terrain pour en faire, sans trop de dépenses, un parc dont la municipalité serait fière. Ce terrain est situé au bout de la rue Park. Selon les personnes présentes il semblerait que le conseil de ville pourrait en faire un parc de bois naturel. Cette coutume est adoptée d'année en année. Les jeunes profitent de l'occasion pour s'informer de la marche d'un conseil municipal. Les élèves ont été accueillis par un mot de bienvenue du conseiller Jean Beasse et le président de la classe Raymond Yates a remercié le conseil pour leur soirée mémorable. Une résolution a été passée à l'effet que la nouvelle rue au sud de la rue Hackett sera nommée Terrill Drive. Le conseil a autorisé le comité des travaux publics de faire placer des enseignes d'arrêts aux intersections des rues Stanley et le Boulevard St-Joseph avec la rue Pierce. Le maire de Stanstead a lu une lettre de la Chambre de commerce de Beebe, Rock Island et Stanstead à l'effet d'avoir leur pleine coopération dans l'étude de la possibilité d'unification des trois municipalités. On sait qu'avec les nouvelles normes du gouvernement et du département des Affaires municipales il se pourrait qu'un jour ces trois petites municipalités soient obligées de s'unifier. Le conseil a accepté de collaborer entièrement et demandera d'avoir une copie du rapport de ce projet quand il sera complet.

Adoption du règlement pour le nouveau système d'égouts

ROCK ISLAND (INC) — A l'assemblée du conseil de ville de Rock Island, on a adopté le règlement du nouveau système d'égouts projeté. En effet, unanimement tous les membres du conseil de ville ont approuvé le règlement et le conseil de ville a tenu une séance mercredi soir de 7.00 p.m. à 10.00 p.m. Le maire, Me Albert Frézeau, a souligné que lui et tous les membres du conseil étaient heureux d'annoncer qu'un nouveau site très satisfaisant avait été trouvé pour le plan d'épuration des eaux et que ce terrain était dans les limites de la ville. On se rappelle qu'il y a quelques mois un site nécessaire avait été prévu, mais il était dans les limites de la municipalité de Beebe et quelques contribuables de cet endroit s'étaient opposés à ce que ce plan soit sur ce terrain. Entre temps, le maire a continué sa recherche et, avec la collaboration du conseil en entier, on a trouvé un terrain à l'ouest et dans les limites de la ville. Ce terrain est près de celui appartenant à Three Villages Building Association et est à seulement quelques pieds de l'endroit demandé en premier lieu, mais qui était situé dans la municipalité voisine mentionnée. Pour tous les porcs de classe "A", le gouvernement fédéral accorde une somme de trois dollars, le gouvernement provincial accorde aussi trois dollars (jusqu'à la limite de 100). Donc, avec le \$0.50 pour le nouveau système d'égouts pour la ville, Les renseignements finaux ont été reçus par le secrétaire de la ville, M. Massé, en ce qui concerne le Département de la purification des eaux, ainsi que du Département des Affaires municipales. L'assemblée publique, qui doit avoir lieu à la salle municipale, mercredi le 14 avril, sera dans le seul but d'informer les contribuables de la ville de Rock Island des plans véritables du système d'égouts et de donner tous les chiffres désirés, tel que le coût total du projet, le montant octroyé et aussi le montant que la ville devra déboursier. En effet, tous les plans seront sur la table et pourront être expliqués clairement par les ingénieurs. Les avis de cette assemblée ont été affichés au tableau de la salle municipale et des églises de la ville. Si cette assemblée a un succès, le chemin sera enfin clair et le travail du projet d'égouts si nécessaires débutera dans les quelques semaines qui suivront et dans un avenir très rapproché. Si le résultat de cette assemblée ne satisfait pas les contribuables, on devra faire appel à un référendum. Si un référendum est nécessaire et le projet est refusé, il est certain que le Département de la purification des eaux entrera en jeu et les contribuables peuvent s'attendre d'être dans l'obligation d'accepter un système d'égouts et peut-être à un coût de construction beaucoup plus élevé que celui qui sera présenté, mercredi.

Adoption du règlement pour le nouveau système d'égouts

ROCK ISLAND (INC) — A l'assemblée du conseil de ville de Rock Island, on a adopté le règlement du nouveau système d'égouts projeté. En effet, unanimement tous les membres du conseil de ville ont approuvé le règlement et le conseil de ville a tenu une séance mercredi soir de 7.00 p.m. à 10.00 p.m. Le maire, Me Albert Frézeau, a souligné que lui et tous les membres du conseil étaient heureux d'annoncer qu'un nouveau site très satisfaisant avait été trouvé pour le plan d'épuration des eaux et que ce terrain était dans les limites de la ville. On se rappelle qu'il y a quelques mois un site nécessaire avait été prévu, mais il était dans les limites de la municipalité de Beebe et quelques contribuables de cet endroit s'étaient opposés à ce que ce plan soit sur ce terrain. Entre temps, le maire a continué sa recherche et, avec la collaboration du conseil en entier, on a trouvé un terrain à l'ouest et dans les limites de la ville. Ce terrain est près de celui appartenant à Three Villages Building Association et est à seulement quelques pieds de l'endroit demandé en premier lieu, mais qui était situé dans la municipalité voisine mentionnée. Pour tous les porcs de classe "A", le gouvernement fédéral accorde une somme de trois dollars, le gouvernement provincial accorde aussi trois dollars (jusqu'à la limite de 100). Donc, avec le \$0.50 pour le nouveau système d'égouts pour la ville, Les renseignements finaux ont été reçus par le secrétaire de la ville, M. Massé, en ce qui concerne le Département de la purification des eaux, ainsi que du Département des Affaires municipales. L'assemblée publique, qui doit avoir lieu à la salle municipale, mercredi le 14 avril, sera dans le seul but d'informer les contribuables de la ville de Rock Island des plans véritables du système d'égouts et de donner tous les chiffres désirés, tel que le coût total du projet, le montant octroyé et aussi le montant que la ville devra déboursier. En effet, tous les plans seront sur la table et pourront être expliqués clairement par les ingénieurs. Les avis de cette assemblée ont été affichés au tableau de la salle municipale et des églises de la ville. Si cette assemblée a un succès, le chemin sera enfin clair et le travail du projet d'égouts si nécessaires débutera dans les quelques semaines qui suivront et dans un avenir très rapproché. Si le résultat de cette assemblée ne satisfait pas les contribuables, on devra faire appel à un référendum. Si un référendum est nécessaire et le projet est refusé, il est certain que le Département de la purification des eaux entrera en jeu et les contribuables peuvent s'attendre d'être dans l'obligation d'accepter un système d'égouts et peut-être à un coût de construction beaucoup plus élevé que celui qui sera présenté, mercredi.

Adoption du règlement pour le nouveau système d'égouts

ROCK ISLAND (INC) — A l'assemblée du conseil de ville de Rock Island, on a adopté le règlement du nouveau système d'égouts projeté. En effet, unanimement tous les membres du conseil de ville ont approuvé le règlement et le conseil de ville a tenu une séance mercredi soir de 7.00 p.m. à 10.00 p.m. Le maire, Me Albert Frézeau, a souligné que lui et tous les membres du conseil étaient heureux d'annoncer qu'un nouveau site très satisfaisant avait été trouvé pour le plan d'épuration des eaux et que ce terrain était dans les limites de la ville. On se rappelle qu'il y a quelques mois un site nécessaire avait été prévu, mais il était dans les limites de la municipalité de Beebe et quelques contribuables de cet endroit s'étaient opposés à ce que ce plan soit sur ce terrain. Entre temps, le maire a continué sa recherche et, avec la collaboration du conseil en entier, on a trouvé un terrain à l'ouest et dans les limites de la ville. Ce terrain est près de celui appartenant à Three Villages Building Association et est à seulement quelques pieds de l'endroit demandé en premier lieu, mais qui était situé dans la municipalité voisine mentionnée. Pour tous les porcs de classe "A", le gouvernement fédéral accorde une somme de trois dollars, le gouvernement provincial accorde aussi trois dollars (jusqu'à la limite de 100). Donc, avec le \$0.50 pour le nouveau système d'égouts pour la ville, Les renseignements finaux ont été reçus par le secrétaire de la ville, M. Massé, en ce qui concerne le Département de la purification des eaux, ainsi que du Département des Affaires municipales. L'assemblée publique, qui doit avoir lieu à la salle municipale, mercredi le 14 avril, sera dans le seul but d'informer les contribuables de la ville de Rock Island des plans véritables du système d'égouts et de donner tous les chiffres désirés, tel que le coût total du projet, le montant octroyé et aussi le montant que la ville devra déboursier. En effet, tous les plans seront sur la table et pourront être expliqués clairement par les ingénieurs. Les avis de cette assemblée ont été affichés au tableau de la salle municipale et des églises de la ville. Si cette assemblée a un succès, le chemin sera enfin clair et le travail du projet d'égouts si nécessaires débutera dans les quelques semaines qui suivront et dans un avenir très rapproché. Si le résultat de cette assemblée ne satisfait pas les contribuables, on devra faire appel à un référendum. Si un référendum est nécessaire et le projet est refusé, il est certain que le Département de la purification des eaux entrera en jeu et les contribuables peuvent s'attendre d'être dans l'obligation d'accepter un système d'égouts et peut-être à un coût de construction beaucoup plus élevé que celui qui sera présenté, mercredi.

Adoption du règlement pour le nouveau système d'égouts

ROCK ISLAND (INC) — A l'assemblée du conseil de ville de Rock Island, on a adopté le règlement du nouveau système d'égouts projeté. En effet, unanimement tous les membres du conseil de ville ont approuvé le règlement et le conseil de ville a tenu une séance mercredi soir de 7.00 p.m. à 10.00 p.m. Le maire, Me Albert Frézeau, a souligné que lui et tous les membres du conseil étaient heureux d'annoncer qu'un nouveau site très satisfaisant avait été trouvé pour le plan d'épuration des eaux et que ce terrain était dans les limites de la ville. On se rappelle qu'il y a quelques mois un site nécessaire avait été prévu, mais il était dans les limites de la municipalité de Beebe et quelques contribuables de cet endroit s'étaient opposés à ce que ce plan soit sur ce terrain. Entre temps, le maire a continué sa recherche et, avec la collaboration du conseil en entier, on a trouvé un terrain à l'ouest et dans les limites de la ville. Ce terrain est près de celui appartenant à Three Villages Building Association et est à seulement quelques pieds de l'endroit demandé en premier lieu, mais qui était situé dans la municipalité voisine mentionnée. Pour tous les porcs de classe "A", le gouvernement fédéral accorde une somme de trois dollars, le gouvernement provincial accorde aussi trois dollars (jusqu'à la limite de 100). Donc, avec le \$0.50 pour le nouveau système d'égouts pour la ville, Les renseignements finaux ont été reçus par le secrétaire de la ville, M. Massé, en ce qui concerne le Département de la purification des eaux, ainsi que du Département des Affaires municipales. L'assemblée publique, qui doit avoir lieu à la salle municipale, mercredi le 14 avril, sera dans le seul but d'informer les contribuables de la ville de Rock Island des plans véritables du système d'égouts et de donner tous les chiffres désirés, tel que le coût total du projet, le montant octroyé et aussi le montant que la ville devra déboursier. En effet, tous les plans seront sur la table et pourront être expliqués clairement par les ingénieurs. Les avis de cette assemblée ont été affichés au tableau de la salle municipale et des églises de la ville. Si cette assemblée a un succès, le chemin sera enfin clair et le travail du projet d'égouts si nécessaires débutera dans les quelques semaines qui suivront et dans un avenir très rapproché. Si le résultat de cette assemblée ne satisfait pas les contribuables, on devra faire appel à un référendum. Si un référendum est nécessaire et le projet est refusé, il est certain que le Département de la purification des eaux entrera en jeu et les contribuables peuvent s'attendre d'être dans l'obligation d'accepter un système d'égouts et peut-être à un coût de construction beaucoup plus élevé que celui qui sera présenté, mercredi.

Adoption du règlement pour le nouveau système d'égouts

ROCK ISLAND (INC) — A l'assemblée du conseil de ville de Rock Island, on a adopté le règlement du nouveau système d'égouts projeté. En effet, unanimement tous les membres du conseil de ville ont approuvé le règlement et le conseil de ville a tenu une séance mercredi soir de 7.00 p.m. à 10.00 p.m. Le maire, Me Albert Frézeau, a souligné que lui et tous les membres du conseil étaient heureux d'annoncer qu'un nouveau site très satisfaisant avait été trouvé pour le plan d'épuration des eaux et que ce terrain était dans les limites de la ville. On se rappelle qu'il y a quelques mois un site nécessaire avait été prévu, mais il était dans les limites de la municipalité de Beebe et quelques contribuables de cet endroit s'étaient opposés à ce que ce plan soit sur ce terrain. Entre temps, le maire a continué sa recherche et, avec la collaboration du conseil en entier, on a trouvé un terrain à l'ouest et dans les limites de la ville. Ce terrain est près de celui appartenant à Three Villages Building Association et est à seulement quelques pieds de l'endroit demandé en premier lieu, mais qui était situé dans la municipalité voisine mentionnée. Pour tous les porcs de classe "A", le gouvernement fédéral accorde une somme de trois dollars, le gouvernement provincial accorde aussi trois dollars (jusqu'à la limite de 100). Donc, avec le \$0.50 pour le nouveau système d'égouts pour la ville, Les renseignements finaux ont été reçus par le secrétaire de la ville, M. Massé, en ce qui concerne le Département de la purification des eaux, ainsi que du Département des Affaires municipales. L'assemblée publique, qui doit avoir lieu à la salle municipale, mercredi le 14 avril, sera dans le seul but d'informer les contribuables de la ville de Rock Island des plans véritables du système d'égouts et de donner tous les chiffres désirés, tel que le coût total du projet, le montant octroyé et aussi le montant que la ville devra déboursier. En effet, tous les plans seront sur la table et pourront être expliqués clairement par les ingénieurs. Les avis de cette assemblée ont été affichés au tableau de la salle municipale et des églises de la ville. Si cette assemblée a un succès, le chemin sera enfin clair et le travail du projet d'égouts si nécessaires débutera dans les quelques semaines qui suivront et dans un avenir très rapproché. Si le résultat de cette assemblée ne satisfait pas les contribuables, on devra faire appel à un référendum. Si un référendum est nécessaire et le projet est refusé, il est certain que le Département de la purification des eaux entrera en jeu et les contribuables peuvent s'attendre d'être dans l'obligation d'accepter un système d'égouts et peut-être à un coût de construction beaucoup plus élevé que celui qui sera présenté, mercredi.

Adoption du règlement pour le nouveau système d'égouts

ROCK ISLAND (INC) — A l'assemblée du conseil de ville de Rock Island, on a adopté le règlement du nouveau système d'égouts projeté. En effet, unanimement tous les membres du conseil de ville ont approuvé le règlement et le conseil de ville a tenu une séance mercredi soir de 7.00 p.m. à 10.00 p.m. Le maire, Me Albert Frézeau, a souligné que lui et tous les membres du conseil étaient heureux d'annoncer qu'un nouveau site très satisfaisant avait été trouvé pour le plan d'épuration des eaux et que ce terrain était dans les limites de la ville. On se rappelle qu'il y a quelques mois un site nécessaire avait été prévu, mais il était dans les limites de la municipalité de Beebe et quelques contribuables de cet endroit s'étaient opposés à ce que ce plan soit sur ce terrain. Entre temps, le maire a continué sa recherche et, avec la collaboration du conseil en entier, on a trouvé un terrain à l'ouest et dans les limites de la ville. Ce terrain est près de celui appartenant à Three Villages Building Association et est à seulement quelques pieds de l'endroit demandé en premier lieu, mais qui était situé dans la municipalité voisine mentionnée. Pour tous les porcs de classe "A", le gouvernement fédéral accorde une somme de trois dollars, le gouvernement provincial accorde aussi trois dollars (jusqu'à la limite de 100). Donc, avec le \$0.50 pour le nouveau système d'égouts pour la ville, Les renseignements finaux ont été reçus par le secrétaire de la ville, M. Massé, en ce qui concerne le Département de la purification des eaux, ainsi que du Département des Affaires municipales. L'assemblée publique, qui doit avoir lieu à la salle municipale, mercredi le 14 avril, sera dans le seul but d'informer les contribuables de la ville de Rock Island des plans véritables du système d'égouts et de donner tous les chiffres désirés, tel que le coût total du projet, le montant octroyé et aussi le montant que la ville devra déboursier. En effet, tous les plans seront sur la table et pourront être expliqués clairement par les ingénieurs. Les avis de cette assemblée ont été affichés au tableau de la salle municipale et des églises de la ville. Si cette assemblée a un succès, le chemin sera enfin clair et le travail du projet d'égouts si nécessaires débutera dans les quelques semaines qui suivront et dans un avenir très rapproché. Si le résultat de cette assemblée ne satisfait pas les contribuables, on devra faire appel à un référendum. Si un référendum est nécessaire et le projet est refusé, il est certain que le Département de la purification des eaux entrera en jeu et les contribuables peuvent s'attendre d'être dans l'obligation d'accepter un système d'égouts et peut-être à un coût de construction beaucoup plus élevé que celui qui sera présenté, mercredi.



Aspect. — Voici l'aspect que présente la plante en gros plan. On peut remarquer les tiges et les fleurs provenant de ce chou. A l'arrière-plan, un groupe d'écoliers vaquent à divers travaux. (Photo La Tribune, par J.-P. Lacasse)

Un Magogois l'a en sa possession

Phénomène de la nature: chou qui produit fleurs et tiges

MAGOG, (JPL) — M. François Gendron, domicilié au 493 Main ouest à Magog, possède une plante peu commune. Un chou, qui était dans la cave de sa demeure depuis assez longtemps, s'est mis à produire des tiges et des fleurs. Cette découverte a été faite par Mme Gendron, le 7 avril. Son époux, professeur à l'école Laurier, a apporté la trouvaille en classe afin de donner une leçon de botanique à ses élèves. M. Gendron nous a fait remarquer que depuis qu'il a exposé sa plante à la lumière du jour, elle se développe avec une grande rapidité. M. Gendron, qui a déjà donné des cours de botanique, est un connaisseur dans la matière et il déclare n'avoir jamais vu un phénomène semblable. Ce professeur a déjà enseigné au HMCS de Belleville et au collège secondaire St-Patrice. Il est maintenant titulaire du English Catholic Grammar School où il enseigne les diverses matières à 18 élèves, groupe composé de 9 garçons et de 9 filles. La R.S. Hélène St-Joseph, directrice, donne les cours de religion. A la suite de leur stage dans cette institution, les filles sont dirigées vers le Marymount de Sherbrooke et les garçons au St-Patrick également de cette ville.



Botanique. — M. François Gendron, professeur à l'école Laurier, donne un cours de botanique à ses élèves. Il leur explique ici, les diverses phases de croissance de cette plante inséguée. (Photo La Tribune, par J.-P. Lacasse)

Réunion à Massawippi Hall

L'ARDA discute de l'aide au transport du bétail et de politique laitière

MAGOG, (JPL) — L'aide au transport du bétail ainsi que la nouvelle politique laitière furent les deux principaux sujets discutés lors de la dernière assemblée mensuelle régulière de l'ARDA, tenue à Massawippi Hall. Les deux invités à cette réunion étaient MM. J. H. Brunneau et Narcisse Déry, agronomes. On remarqua également M. Roger Renaud, président.

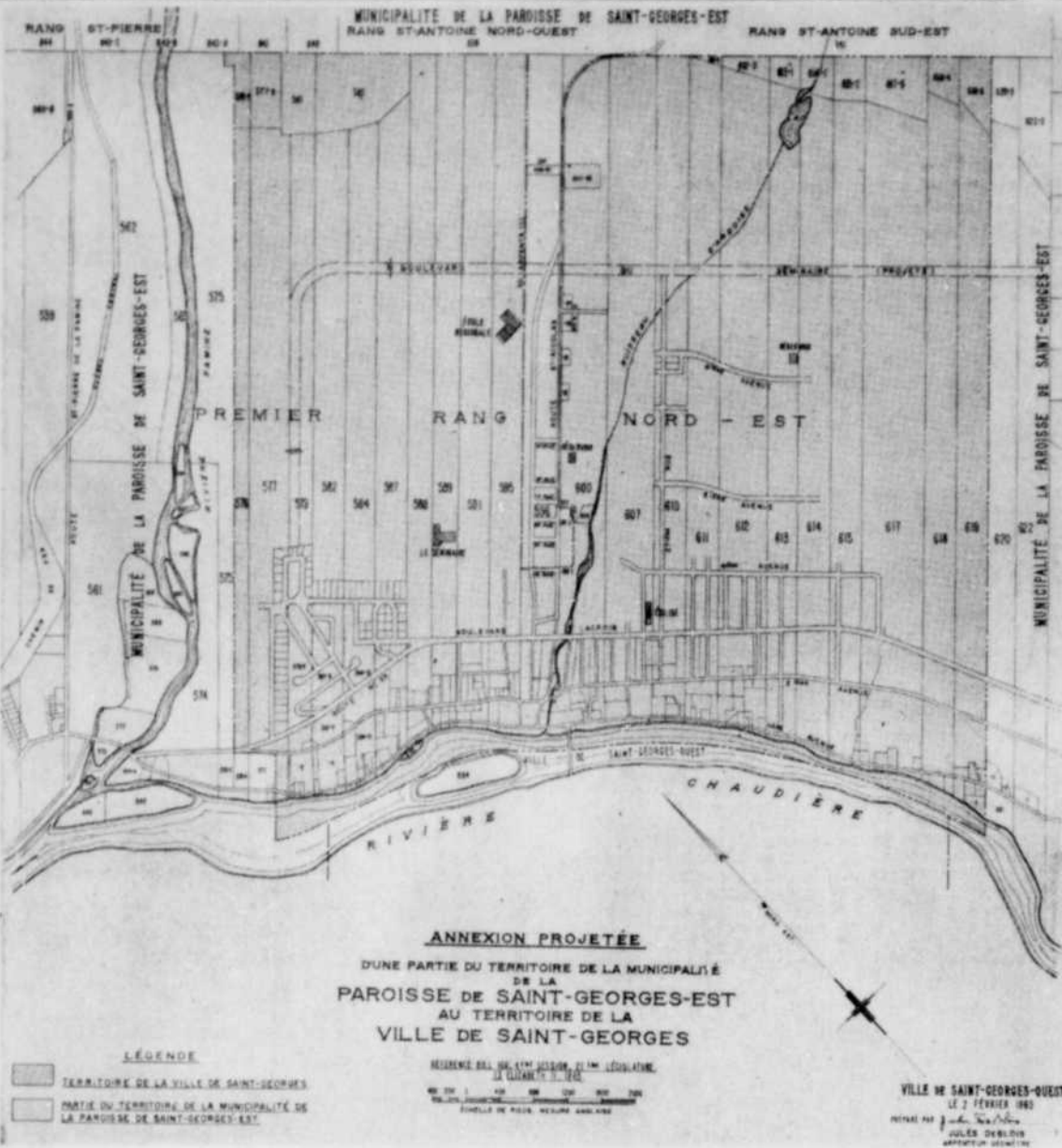
En quelques LIGNES

MAGOG, (JPL) — La prochaine assemblée du club Kiwanis aura lieu lundi le 12 avril à 7 heures p.m. au motel Cabana. A cette occasion, trois nouveaux membres seront initiés. La dernière réunion était une réunion des directeurs et d'affaires. Le lieutenant-gouverneur Doug Edmonds a été désigné pour représenter le club de Magog à la convention internationale de New York.

Lors de la dernière assemblée du conseil de la municipalité d'Omerville, un nouveau règlement (no 32) concernant les licences de chiens a été adopté. Tous les ans à partir du 1er mai, les chiens devront porter une licence sans quoi, la police aura l'autorisation de les ramasser. Le conseil a l'intention de se montrer très sévère envers ceux qui ne se conformeront pas aux exigences du règlement. Le coût des licences sera de deux dollars chacune. M. Bernard "Jim" Lizotte, gérant des Comets de Magog, organise ce soir un souper à la salle de réception du théâtre Centre afin de remercier tous les supporters et les commanditaires pour l'aide et l'encouragement apporté au cours de la saison qui vient de se terminer. Plusieurs personnalités de Magog seront présentes à cette soirée qui promet d'être des plus intéressantes.

Voir autres nouvelles en page 4

Transport du bétail — Il est reconnu que les frais de transport des animaux vivants à destination des abattoirs auraient pour effet de rapprocher économiquement des marchés des régions défavorisées et pourrait faciliter l'écoulement des produits animaux de ces régions éloignées tout en y favorisant l'élevage. Aux fins de la présente subvention, ces régions éloignées sont divisées en quatre zones, chacune constituée d'un certain nombre de districts électoraux. Les comités de Stanstead et de Compton sont compris dans la zone 1. Taux de la subvention pour ces deux comités: Bovins \$3; Veaux \$0.50; Agneaux et mouton \$0.50; Porcs \$0.50. Le paiement de ces subventions sera effectué par l'intermédiaire des abattoirs. Le chèque sera fait à l'ordre du cultivateur et posté directement. Le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation remboursera périodiquement les abattoirs des montants ainsi payés. Règlement 1 — Le cultivateur producteur ne peut réclamer cette subvention que pour les animaux qui sont nés sur sa ferme ou qui y sont engrainés durant une période minimum de trente jours. 2 — Ces animaux doivent être livrés et abattus dans un abattoir sous l'inspection de Montréal, Québec, Princeville, Hull, St-Bruno et Chicoutimi. 3 — Le transporteur doit utiliser la formule officielle de connaissance (mémoire d'expédition) du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. 4 — Cette formule doit être remplie et signée par le transporteur et contresignée par le cultivateur producteur. 5 — Les livrets de connaissance sont disponibles aux bureaux des agronomes de comités ou de districts et à la division des productions animales, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, Québec. 6 — Ce règlement remplace le précédent et a pris effet à compter du 1er avril 1965. 7 — Cette aide sera en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Ces détails au sujet de cette mesure d'assistance proviennent d'une lettre de M. Ernest Mercier, sous-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation. Lait Pour ce qui est de la nouvelle politique laitière, les cultivateurs qui ne produisent pas actuellement devront s'enregistrer immédiatement auprès de la compagnie qui ramasse leur lait. Ces enregistrements devront être entés avant le 1er mai, sinon l'octroi ne sera pas accordé. Porcs Le maire, Me Albert Frézeau, a souligné que la dernière visite des membres du conseil à Québec, a été des plus fructueuses et que maintenant on possède toutes les informations nécessaires afin de poursuivre le travail sur les plans du nouveau système d'égouts pour la ville. Les renseignements finaux ont été reçus par le secrétaire de la ville, M. Massé, en ce qui concerne le Département de la purification des eaux, ainsi que du Département des Affaires municipales. L'assemblée publique, qui doit avoir lieu à la salle municipale, mercredi le 14 avril, sera dans le seul but d'informer les contribuables de la ville de Rock Island des plans véritables du système d'égouts et de donner tous les chiffres désirés, tel que le coût total du projet, le montant octroyé et aussi le montant que la ville devra déboursier. En effet, tous les plans seront sur la table et pourront être expliqués clairement par les ingénieurs. Les avis de cette assemblée ont été affichés au tableau de la salle municipale et des églises de la ville. Si cette assemblée a un succès, le chemin sera enfin clair et le travail du projet d'égouts si nécessaires débutera dans les quelques semaines qui suivront et dans un avenir très rapproché. Si le résultat de cette assemblée ne satisfait pas les contribuables, on devra faire appel à un référendum. Si un référendum est nécessaire et le projet est refusé, il est certain que le Département de la purification des eaux entrera en jeu et les contribuables peuvent s'attendre d'être dans l'obligation d'accepter un système d'égouts et peut-être à un coût de construction beaucoup plus élevé que celui qui sera présenté, mercredi.



Le statu-quo est maintenu à St-Georges-de-Beauce. — Le conseil municipal de St-Georges-de-Beauce devra recevoir au mois de mai, devant le comité des bills privés au parlement, puisque le bill 160 présenté devant la Législature provinciale n'a pu être accepté dans sa formulation. Le premier ministre, Me Jean Lesage, a précisé qu'il était contraire aux principes du gouvernement d'imposer, par la force de la loi, une annexion de territoire et qu'on ne pouvait se permettre de créer un précédent pour St-Georges-de-Beauce, même si la situation qui prévaut est un non sens illogique et stupide au point de vue administratif et économique. D'autant plus que M. Lesage a re-

çu une requête signée par 63 des 91 propriétaires du territoire que l'on désire annexe et qui se prononcent ouvertement contre le projet. Le bill 160 voulait l'annexion d'une longue de terre de 400 pieds de largeur sur 30 arpents de longueur qui coupe littéralement en deux sections le territoire de la municipalité. Pour obtenir cette annexion le conseil municipal de St-Georges devra "convertir" les proprios visés à l'idée du progrès, leur consentir peut-être certaines faveurs et obtenir l'assentiment du projet par 75 pour cent des proprios en nombre et 50 pour cent en valeur.

Parmi les personnes intéressées à voter aux prochaines élections scolaires

Un contribuable seulement se présente

THETFORD MINES. — Même si quelques centaines de noms pourraient être ajoutés aux listes électorales, en vue des élections scolaires de juin prochain, dans les quartiers Nos 4, 6 et 7, à Thetford Mines, à la

condition que les personnes intéressées en fassent la demande, seulement un contribuable s'est présenté au secrétariat de la Commission, depuis l'affichage des listes, le 1er avril.

Le délai pour toute demande d'addition, de correction ou de radiation de noms expirera jeudi soir prochain le 15 avril. Il est à souhaiter que les parents qui ne sont pas certains si leurs noms figurent ou non sur les listes électorales, fassent la vérification nécessaire avant l'expiration de ce de-

lai. Après le 15 avril, il sera impossible d'apporter des corrections aux listes. Parmi les noms qui n'apparaissent pas sur les listes, une grande partie se rencontre chez les conjoints des propriétaires qui n'ont pas d'enfants de moins de 18 ans. Les listes peuvent être vé-

ritifiées au bureau de la Commission scolaire de 8 h 30 à 11 h, 30 a.m., et de 1 heure à 5 heures p.m., à l'exception du samedi. Les commissaires sortant de charge le 1er juin prochain

sont MM. Léopold Corrivé, quartier No 4; Léandre Poulin, quartier No 6, et Denis Paradis, quartier No 7.

L'appel des candidats est prévu pour le 7 juin, et s'il y a opposition aux sièges vacants, la votation aura lieu le 14 juin.

Pour les élèves ayant terminé leur 11e scientifique

Le Collège de Victoriaville n'a pas l'intention de dispenser le cours pré-universitaire

VICTORIAVILLE, (YT) — Le Collège de Victoriaville n'a pas l'intention de dispenser, au cours des prochaines années, le cours pré-universitaire

pour les élèves ayant terminé leur 11e année scientifique.

Demain après-midi

Dévoilement du cadre au Collège de Victoriaville

VICTORIAVILLE, (YT) — Les finissants du Collège de Victoriaville dévoileront leur choix de carrière dimanche après-midi, lors d'une cérémonie spéciale qui est prévue pour 2 heures p.m., en la salle académique du Collège.

biliera dans son édition de lundi matin le choix de chaque finissant. On prévoit que plusieurs d'entre eux se dirigeront en Droit et en Commerce.

C'est ce qu'a laissé signifier le R. F. Rolland Henry, directeur des études secondaires au Collège. Le R. F. Henry, qui parlait au nom de l'institution, a clairement défini la position du Collège vis-à-vis ce cours pré-universitaire.

Un seul cours "Plus on multiplie les cours dans une institution, plus on multiplie les difficultés", a précisé le R. F. Rolland Henry. Il a expliqué que le Collège de Victoriaville avait connu de sérieuses difficultés quand il

dispensait à la fois le cours classique, commercial, scientifique et technique. Les autorités de l'institution auraient donc l'intention de dispenser uniquement le cours classique, secondaire et collégial.

En ce qui a trait au cours classique secondaire, le Collège de Victoriaville concluerait une entente avec la Commission scolaire régionale des Bois-Francis pour accepter un nombre restreint d'élèves dans le but de la dépanner, puisque la Régionale déplorera probablement un manque de locaux.

C'est une coutume bien établie dans les collèges classiques de faire une cérémonie officielle où les parents des élèves sont invités à venir assister au dévoilement de carrière de leur enfant.

Personnalités

Parmi les personnalités qui assisteront à cette cérémonie de demain après-midi, on remarquera le supérieur du Collège de Victoriaville, le R. F. Lionel Boucharde, le président de l'Association générale des élèves du Collège de Victoriaville, M. Ivan Ménard, tous les parents des élèves qui seront, pour l'occasion, de véritables personnalités, ainsi que plusieurs membres du personnel enseignant de l'institution.

La cérémonie qui débutera vers 3 heures p.m. sera suivie d'un vin d'honneur pour les parents et les intimes des élèves.

Abonnez-vous à La Tribune



Une exposition des mieux réussies. — Les experts en gastronomie auraient certes été ébahis devant la splendeur et l'aspect des plus appétissants et savoureux des mets en montre lors de l'exposition d'art culinaire tenue jeudi dernier à la salle des Chevaliers de Colomb de Thetford Mines. Cette exposition clôturait une série de cinq semaines de cours, donnés par des professeurs du ministère de l'Éducation, à la gent féminine thétfordoise. Ci-haut on remarque, de gauche à droite, Mme Emile Lemoine, élève de 3e année, Mme Rosaire Gagné, ancienne présidente des Dames fermières de St-Alphonse et première instigatrice des cours d'arts culinaires dans cette ville, Mlle B.-Irène Cloutier, professeur, et Mme J.-Omer Poiré, présidente actuelle du Cercle des Dames fermières de St-Alphonse et organisatrice des cours.

Le conseil pas tellement intéressé au nouveau programme fédéral

Subventions accrues à l'aéroport municipal ?

Echos de Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC — Vers les débuts de la semaine prochaine, on attend une nouvelle sensationnelle destinée à réjouir le cœur de tous les amateurs de sport en plein air.

Savait-on qu'il n'est pas nécessaire d'être détenteur d'un permis de pêche pour pouvoir pêcher dans une rivière ? La chose ne devient obligatoire que lorsque l'on fréquente une rivière à saumons.

C'est ce que l'on dit dans le livret sur les règlements de la pêche publié par le ministère de la Chasse, de la Pêche et du Tourisme.

Avec la fin imminente de la période du hockey, les amateurs de balle-molle commencent à organiser leurs équipes. Une réunion concernant la marche future de la ligue locale et une autre réunissant les vétérans qui veulent se grouper dans un circuit Depression auront lieu ces jours-ci.

Les traqueurs de longue distance doivent se frotter les mains de plaisir.

Echos de la Beauce

La Guadeloupe

Une requête signée par des propriétaires de commerces et par des contribuables a été présentée au Conseil municipal de la Guadeloupe demandant la protection d'une police de nuit. C'est à la suite de nombreux vols qui ont été perpétrés dans des édifices commerciaux au cours des derniers mois à la Guadeloupe qu'un tel service est demandé. Cette demande est à l'étude de la part des édiles. (WB)

Le Conseil municipal de la Guadeloupe a appuyé à l'unanimité une résolution approuvant les plans d'aqueduc et d'égoûts qui ont été préparés par l'ingénieur André Chamberland.

Cette résolution sera soumise à la Régie des eaux afin que des représentants se rendent à la Guadeloupe visiter les lieux et donner l'approbation. (WB)

St-Georges

Le Comité régional de la Société St-Jean-Baptiste, en Beauce, prépare un colloque sur la constitution canadienne. L'assemblée aura lieu à l'école Dionne, de St-Georges-Ouest, dimanche, le 25 courant.

MM. Gilles Desmarais, président général de l'organisme M.-Jean Hubert, secrétaire diocésain, J. Jacques Tremblay, professeur de sociologie à l'Université Laval, Rhéo Mathieu, conseiller diocésain de la SSJB sont parmi les conférenciers invités.

Les dirigeants des comités régionaux et locaux de même que le public, tous sont conviés à cette séance d'étude et d'information. (PL)

Soumissions demandées

Le conseil de ville de St-Georges-de-Beauce que dirige M. le maire Sylvester Redmond demande des soumissions pour la vente de l'ancien hôtel de ville St-Georges-de-Beauce; la Corporation municipale et le secrétariat occuperont le nouvel édifice à la fin du mois.

Un terrain de stationnement sera éventuellement aménagé sur le terrain qu'occupe actuellement l'édifice à vendre ou à démolir, c'est pourquoi les soumissionnaires devront mentionner les endroits où ils projettent de transporter le bâtiment.

Quoiqu'il en soit, les soumissionnaires seront reçus jusqu'au 19 avril au bureau du secrétaire-trésorier de la Corporation municipale.

St-Robert-Bellarmin

Un architecte de St-Georges-de-Beauce, M. Paul Vayer, s'est vu confier la préparation de plans et devis pour l'agrandissement projeté au Couvent St-Robert-Bellarmin, comté de Beauce. St-Robert-Bellarmin, dont le maire est M. Youville Mercier, est situé près de St-Ludger et St-Gédéon. Le travail devra être exécuté pour septembre car l'exiguité des locaux se fera alors durement sentir, dans cette institution.

La Commission scolaire locale compte 249 élèves au niveau élémentaire et 25 du niveau secondaire; fréquentant les institutions de la Commission scolaire régionale de la Chaudière (St-Georges). Cinq classes seront ajoutées et le ministère de l'Éducation a déjà donné l'approbation sollicitée depuis trois ans. (PL)

St-Benjamin

Le député libéral, M. Francis O'Farrell, lors d'une journée passée à St-Benjamin a révéilé qu'il appuyait fortement le besoin de parachèvement de la route Langevin qui relie St-Zacharie (Beauce) à Québec.

Le député a été reçu au presbytère, a assisté à la messe en compagnie de son épouse, a rendu visite à M. le maire aux commissaires, aux religieux. Il y eut également partie de sucre, souper et soirée récréative en l'honneur de cette visite du député à ses électeurs. (PL)

St-Joseph

St-Joseph-de-Beauce aura une ligue locale de balle-molle. Cette décision a été prise par un groupe de sportifs de cette municipalité lors d'une assemblée qui a eu lieu au Chalet des sports de l'OTJ de St-Joseph.

Le choix de l'exécutif a été le suivant : MM. Gaston Vallières, président, Léonce Lessard, vice-président, Gaétan Nadeau, trésorier, Mlle Huguette Boivin, secrétaire, MM. Laurent Giguère, Maurice Bélange, Gaétan Poulin, Denis Roy, Jean-Guy Goulet, directeurs. L'aumônier est M. l'abbé Jean-Pierre Soucy. (PL)

La mort de M. Paul Rozon

Jacques Péloquin condamné au temps fait; son permis de conduire saute pour 3 ans

DRUMMONDVILLE. — Jacques Péloquin, 21 ans, de Sorel, a été condamné au temps passé en prison, 4 mois, pour avoir été négligent dans la mise en service d'un véhicule automobile qu'il avait d'ailleurs "pris sans permission" quelques minutes avant d'être impliqué dans un accident de la circulation qui avait coûté la vie à M. Paul Rozon, le 6 octobre 1964, sur la rue St-Pierre, à Drummondville.

Le prévenu avait subi son enquête préliminaire aux Sessions de la paix, avait opté pour un procès expéditif par la suite et, hier matin, il s'est présenté devant le juge Germain Lacoursière pour enregistrer un plaidoyer de culpabilité, aux deux plaintes. Celle de négligence criminelle causant la mort avait été modifiée pour celle d'avoir été négligent dans la mise en service

Lac-Mégantic — L'aéroport municipal de Lac-Mégantic bénéficiera-t-il des subventions accrues accordées par le g. uvernement fédéral aux municipalités qui exploitent un aéroport dans leurs limites territoriales ? La question vaut d'être posée car les membres du conseil de ville ne semblent pas plus intéressés qu'il ne le faut au nouveau programme fédéral, le communiqué publié par le ministre fédéral des Transports n'ayant pas éveillé d'échos à l'hôtel de ville.

Jusqu'à il y a quelques semaines, l'aide fédérale aux municipalités et autres organismes publics se limitait à 50% du coût en capital des aéroports locaux ou d'exploitation jusqu'à concurrence de \$100,000.

Le conseil du Trésor a maintenant approuvé une nouvelle ligne de conduite affranchie de cette limite de 50%. Celle-ci est remplacée par la condition expresse que, dans tous les cas où un organisme local assume l'entière responsabilité de l'exploitation et de l'entretien et, si l'aménagement de l'aéroport exige l'acquisition de terrains que la municipalité et les autres organismes locaux fournissent les terrains nécessaires.

Les subventions au coût total des petits aéroports éloignés seront aussi augmentées, le maximum de \$50,000 ayant été porté à \$100,000.

Grâce à la nouvelle ligne de conduite, de nouvelles possibilités s'offrent aux régions de villegiature et aux régions où se tiennent des conventions, lesquelles reçoivent chaque année, durant l'été, un afflux de touristes dont la venue justifierait l'aménagement d'une bande d'atterrissage, mais qui n'ont pas une population stable suffisante pour réaliser une telle installation, si elles ne reçoivent pas à cette fin une aide financière considérable.

Existe-t-il des possibilités que l'aéroport de Lac-Mégantic puisse toucher une part de ces subventions? La chose est à discuter et les autorités municipales auront à se pencher sur cette question avant que les demandes reçues aux bureaux régionaux du ministère des Transports ne mobilisent tous les crédits disponibles.

Sur la dernière joute de la série finale

Protêt logé par le Marco de Courcelles

LAC-MEGANTIC — Le club Marco de Courcelles a logé un protêt sur la septième et dernière joute de la finale pour le championnat du circuit Les Choquette, joute que les Jets de Lac-Mégantic ont gagnée au compte de 6-3 pour remporter la série par quatre victoires contre trois défaites.

Pour appuyer leur protêt, les dirigeants du club Marco prétendent que les Jets alignaient le joueur de défense Maurice Perron qui, selon eux, n'était pas éligible pour jouer dans la ligue Lac-Mégantic-District.

Il est certain que la direction de la ligue ne prêtera pas plus d'attention qu'il n'en faut à cette demande de protêt car il avait été entendu, lors d'une réunion de l'exécutif de la ligue, que Perron pourrait s'aligner avec les Jets pour la balance de la saison.

MM. Denis Poulin et Yvon Giroux, respectivement président et secrétaire du club Marco, ont exigé que la partie soit tout simplement donnée à leur club et que leur club soit considéré comme champion du circuit. S'agit-il d'un coup monté par certains membres de la direction du Marco dans le but de s'assurer une autre chance de rencontrer les Jets ? La chose n'est pas certaine. Cependant, comme le protêt n'a pas été remis dans les délais prescrits, il est douteux qu'il fasse même l'objet d'une étude.

Importante assemblée de l'AJV cet après-midi

Le Festival du Printemps: trop pour un seul homme

VICTORIAVILLE (MR) — Les membres de l'Association des Jeunes de Victoriaville sont convoqués pour une importante assemblée, cet après-midi, à leur local de la rue Laurier.

Cette assemblée, qui doit débuter à 2 heures p.m., a été convoquée dans les cadres du Festival du printemps 1965. En effet, la direction de l'AJV a constaté que le travail d'organisation de ce festival était beaucoup trop considérable pour un seul homme. C'est M. Alain Corrivé qui est le président de ce festival, et il ne peut effectuer un bon travail étant tout seul, même s'il est appuyé par certains membres, à l'occasion.

Partie de sucre

On sait que ce festival qui a débuté la semaine dernière ne se terminera que samedi, le 15 mai prochain, et il va s'en dire que plusieurs événements sont, ce jour-là, jusqu'à cette date.

Le président du festival tient à communiquer que la partie de sucre qui devait avoir lieu demain après-midi a été remise à une date ultérieure. Cette partie de sucre aura lieu le 25 avril courant seulement.

de prison mais qu'il insistait pour la suspension de 3 ans afin de protéger le public et aussi l'individu contre lui-même. Le juge Lacoursière a répliqué: "J'ai de la sympathie pour vous; l'offense qu'on vous reproche n'a pas un caractère répugnant comme on en voit parfois; j'espère que vous vous rendez compte des conséquences très graves d'avoir pris une automobile sans permission. Vous n'avez pas dû aimer votre séjour en prison".

Le permis de conduire

Dans le canton nord
de Granby

Un chien errant
cause d'un accident

GRANBY — Un chien errant sur la route no 13, en face de la résidence de M. Lucien Morissette, dans le canton nord de la ville de Granby, a été la cause d'un accident qui a fait des dommages évalués à \$1,010 hier après-midi, vers 2 heures.

Mme George Bernier, 38 ans, de Roxton Pond, circulait sur la route 13, et à un certain moment donné, elle vit un chien qui traversait la route; elle appliqua alors les freins, mais une autre automobiliste qui suivait à l'arrière, Mlle Monique Desroches, 24 ans, également de Roxton Pond, n'a pas eu le temps d'appliquer les freins et a heurté la voiture que conduisait Mme Bernier.

Le véhicule piloté par cette dernière a été endommagé pour \$10, tandis que la voiture de Mlle Desroches a été avariée pour \$1,000.

La Police provinciale du bureau de Granby s'est rendue sur les lieux afin de constater les faits.

\$500 de dégâts

Automobiliste
légèrement blessé

GRANBY — Un automobiliste a été légèrement blessé, hier matin, vers 7 h. 40, sur la route qui conduit à Shefford ouest, M. Léon Doonan, 37 ans, qui pilotait une wagonnette '63 a perdu la maîtrise du volant, pour ensuite entrer dans un fossé.

La voiture qu'il conduisait a été avariée pour près de \$500. La police provinciale du bureau de Granby a fait les constatations d'usage.

A Cowansville en mars

Le feu cause
pour \$2,000
de dommages

GRANBY — Le feu a causé pour \$2,000 de dommages durant le mois de mars dans la municipalité de Cowansville, selon le rapport mensuel du département des incendies de cette municipalité.

Des huit appels jugés durant le mois, on a noté un pour feu causant des dommages matériels, soit \$1,000 à l'ameublement et \$1,000 à la propriété.

Dix hommes ont répondu aux appels et 43 hommes se sont présentés lors des deux pratiques tenues durant le mois. Les pompiers ont mis 9 heures à combattre les flammes et ils ont pris en moyenne deux minutes et demie pour répondre à chaque appel.

Ce rapport a été communiqué par le directeur du service des incendies de Cowansville, M. Ernest Deschamps.

Ce soir

Clôture des cours
de personnalité

VICTORIAVILLE — Les cours de personnalité organisés par le comité d'éducation du Conseil central de Victoriaville prendront officiellement fin pour cette saison, ce soir, lors d'un souper servi au Motel Boifran, à Arthabaska.

Plusieurs personnalités du monde syndical à Victoriaville rehausseront de leur présence cet événement marquant la fin de ces cours de personnalité.

Au cours des deux dernières années, quelque 120 personnes particulièrement faisant partie du Syndicat du vêtement de Victoriaville ont suivi ces cours avec succès, et cette initiative est louée par les dirigeants des syndicats affiliés au CCV.

Ce soir

L'événement de ce soir est éduqué pour 6 heures p.m., alors qu'un souper sera servi aux personnes présentes.

Par la suite, une dizaine de personnes ayant suivi ces cours auront l'occasion de démontrer ce qu'elles ont appris.

Cette année, deux professeurs ont fourni cet enseignement aux personnes inscrites, soient M. Jean-Marc Béliveau et M. Ben Laferrière.

Associations Domrémy de
Drummondville, Windsor

et East Angus

Approbation du
gouvernement

QUEBEC (Par Claude Déry) — La réhabilitation des alcooliques et la lutte contre l'alcoolisme déclencheront une nouvelle offensive majeure dans les Cantons de l'Est. Ainsi, le secrétaire de la province a donné son approbation aux règlements généraux de trois groupes abstinents, soit les associations "Domrémy" de Drummondville, Windsor et East Angus, dont les bureaux de direction ont doublé ou triplé le nombre de leurs officiers.



Les Gavroches. — "Les Gavroches", groupe vocal de Drummondville, qui seront en vedette avec Darry Cowl lors du spectacle qui sera offert le 2 mai prochain, au collège St-Bernard, dans le cadre des fêtes du 150e.

Mesures pour éviter la concurrence japonaise dans
les vêtements et le textile

La Chambre appuie l'Association
canadienne des manufacturiers

GRANBY. — La Chambre de commerce du district de Granby vient d'appuyer l'Association canadienne des manufacturiers de vêtement et textile dans les mesures qui doivent être prises pour évi-

ter le plus possible la concurrence japonaise dans les vêtements et le textile.

L'ACMVT souligne qu'en 1964 les importations du Japon au Canada ont été plus élevées que jamais ayant atteint un total de \$44.7 millions, soit 37.5% de plus qu'en 1963.

Le directeur administratif de l'Association canadienne des manufacturiers, M. Dan Rosenbloom, préconise une diminution de ces importations, et y fixant les valeurs depuis le premier accord Canada-Japon en 1954.

Selon l'Association, la meilleure méthode pour enrayer ces importations tenaces serait d'en fixer les prix plus élevés que ceux des produits canadiens, en y fixant les valeurs pour fins de douane. La seule solution au problème des importations a bas prix serait l'établissement de contingents globaux.

Les manufacturiers de vêtements et textile sont également d'avis que tous les items de vêtements, produits et textiles devraient être contingents et qu'il devrait même y



M. Edgar Héve, président de la Chambre de commerce senior du district de Granby, telle qu'elle est maintenant possible.

Rue Vittie

Accident: \$800

GRANBY — Une automobile a été endommagée pour environ \$800 hier matin, vers 10 heures, en face de la résidence de M. André Gauthier, 24 rue Vittie, à Granby.

L'automobile en question avait été stationnée par Mme Marc Faucher, 10 rue St-Joseph, à Granby; à quelques maisons plus loin, les enfants qui se trouvaient dans le véhicule, auraient enlevé le frein à bras. C'est ainsi que la voiture déambula dans la rue pour frapper un poteau appartenant à la compagnie de Téléphone Bell.

Les agents Denis Desroches et Camille Messier de la police municipale de Granby se sont rendus sur les lieux afin de constater les faits.

Assemblée du Comité de planification scolaire, le 22 avril

Les quatre sous-comités remettront leur
rapport final et leurs recommandations

GRANBY — L'assemblée du Comité de planification qui se tiendra jeudi le 22 avril dans la salle de conférence de l'édifice de la Caisse populaire de Granby aura une importance toute particulière, puisque c'est à cette occasion que les quatre sous-comités remet-

tront leur rapport final ainsi que leurs recommandations. L'étude entreprise depuis le mois de novembre 1964 par le Comité de planification de la Régionale Meilleur et ses sous-comités connaît alors son terme.

Cette session prévoit d'être

A l'école secondaire Immaculée-Conception

Le débat oratoire
se tiendra demain

GRANBY — C'est demain soir à 8 heures en l'auditorium de l'école secondaire Immaculée-Conception de Granby que se tiendra le débat oratoire annuel organisé par la Société St-Jean-Baptiste granbyenne à l'intention de tous les étudiants du cours secondaire de la ville.

Les organisateurs attendent plusieurs centaines de personnes à cette occasion puisque les cinq meilleurs candidats choisis dans les écoles de la ville seront réunis pour l'occasion et qu'ils tenteront de se mériter le grand prix qui consiste en un trophée.

Chacun des participants de demain soir aura déjà reçu la somme de \$25 pour avoir été vainqueur dans son institution et le grand gagnant recevra un trophée dont une réplique sera remise à l'institution qu'il fréquente. Un autre trophée ira au professeur de français de l'élève gagnant.

Les autres concurrents se mériteront une plaque-souvenir. Le gagnant sera déterminé par un jury qui sera sous la présidence d'honneur de M. Gérard Southière, l'homme de l'année à Granby.

Les participants

Jusqu'à présent, quatre des cinq écoles secondaires de la ville ont déterminé leur représentant. Il s'agit de M. Charles Boivin (collège Mgr Prince), M. Jean-Paul Pilon (Eco-

très longue puisque chaque rapport présenté devra être minutieusement étudié par le comité central qui ensuite aura la tâche d'en prendre les principaux points pour rédiger son mémoire.

Le sous-comité de la formation professionnelle que dirige M. Léo Laforest a déjà remis son rapport ainsi que celui de l'enfance exceptionnelle, sous la direction de M. Léonard Pelletier. Quant à la formation générale et l'éducation permanente et loisirs, les rapports doivent être prêts pour le 22.

Cette assemblée sera l'avant-dernière de l'actuel comité. Après l'adoption des rapports, on confiera à un groupe de membres du comité la tâche de rédiger le mémoire qui sera à son tour étudié et accepté par le comité lors d'une autre assemblée, avant d'être remis aux commissaires de la Régionale pour étude.

M. J.-Gérard Brennan

Nomination d'un
gouverneur à la
nouvelle prison
de Cowansville



M. J.-Gérard Brennan, gouverneur adjoint au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul en 1964. Depuis ce temps, il a occupé diverses fonctions dans cette institution.

OTTAWA, (PC) — M. J.-Gérard Brennan, gouverneur adjoint au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, a été nommé gouverneur de la nouvelle prison à sécurité moyenne à Cowansville, Qué., annonce le commissaire des pénitenciers, M. A.J. MacLeod.

Natif de Cranbourne, comté de Dorchester, M. Brennan a vécu à Beauceville, Québec et Brockville avant d'entrer dans le service pénitentiaire comme agent de réhabilitation au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul en 1964. Depuis ce temps, il a occupé diverses fonctions dans cette institution.

Arrérages remontant au 1er janvier 1964

Les employés de l'hôpital St-Joseph
reçoivent leur rétroactivité

GRANBY — Pour la première fois depuis le début de la présente convention collective qui est en vigueur depuis le 1er janvier 1964, tous les employé-

C'est ce qu'a annoncé hier soir un porte-parole du syndicat national des institutions religieuses du diocèse de St-Hyacinthe, section Granby, qui groupe les employés de l'hôpital St-Joseph.

Autre réajustement

On sait que les employés avaient reçu la semaine dernière les salaires qui leur

étaient dus depuis le premier janvier 1964 jusqu'à la même date en 1965, mais les rétroactivités de janvier 1965 jusqu'à présent n'avaient pas été payées. Ces réajustements de salaires touchent environ 75 pour cent des employés syndiqués.

Cependant, dans certains cas, la rétroactivité n'avait jamais encore été payée, car la direction ne s'entendait pas

Service des incendies

Knowlton offre son
aide à Granby

GRANBY — Le conseil municipal du village de Knowlton vient d'adresser une lettre à celui de la cité de Granby concernant l'aide que peuvent

fournir entre elles les municipalités concernant le service des incendies.

Dans sa missive, le secrétaire-trésorier, M. Edward C. Pilon, déclare que même s'il est peu probable que la cité de Granby ait jamais besoin de l'aide du service des incendies du village de Knowlton qui dis-

pose d'un équipement restreint sa municipalité serait consentante à fournir de l'assistance en cas d'urgence.

Les taux du département des incendies de Knowlton sont les suivants: usage du camion et son équipement: \$75; millage: \$1 du mille; sapeurs: \$2 pour la première heure et \$1.75 pour les heures suivantes.

Le conseil de Granby a mis cette lettre dans ses dossiers au cas où il pourrait en avoir besoin.

Réunion des maires des environs
de Montréal

M. Trépanier suggère l'installation
d'un terrain de camping sur le
terrain de la ferme municipale

GRANBY — A l'occasion de l'Expo '67, le maire de Granby, M. Paul-O. Trépanier, a suggéré, à une réunion des maires des environs de Montréal, qu'un terrain de camping soit aménagé sur la ferme municipale de Granby, site au nord-est de la cité.

Cette suggestion a pour but d'amener des visiteurs étrangers dans la cité, afin de bénéficier des "miettes" que laisseront ces touristes. Si l'on considère le nombre impressionnant de visiteurs qui se chiffrera à plusieurs millions, il est donc important de retirer un certain montant d'argent qu'il est très difficile à évaluer pour le moment.

Si la ville de Granby accepte de mettre le projet en marche, la Compagnie de l'Exposition universelle inscriera sur ses cartes touristiques l'emplacement de ce terrain de camping afin de faciliter la venue des touristes, dans la cité et la région.

Si ce projet se réalise, il aidera sûrement à parer à la crise de logement qui sévira durant le temps de cette exposition.

On se demande maintenant si c'est le Comité de l'Exposition '67 de Granby qui prendra les guides de ce nouveau projet, car on sait déjà que ce Comité a un vaste programme pour les activités de 1967.

Chronique municipale

GRANBY — A la suite de plaintes portées par des citoyens de la rue Denison à Granby, le conseil municipal a accepté de défrayer le coût du lavage de leur résidence qui ont été salées par les travaux de l'égout collecteur sur cette artère. Ce sont les employés municipaux de Granby qui effectueront le travail lorsque la première couche d'asphalte aura été appliquée sur la rue, au mois de mai.

Le conseil municipal a autorisé l'achat de 15,000 balles de revolvers pour les policiers municipaux. Il s'agit de 10,000 balles de calibre .22, de 3,000 balles longues de calibre .38 et 2,000 balles courtes de même calibre. Ces balles serviront surtout pour faire pratiquer les policiers qui sont munis de revolvers dans l'exercice de leurs fonctions.

Une quinzaine de personnes seront engagées par la ville de Granby à titre de surmétraires pour effectuer le recensement annuel dans la ville. Ces personnes seront choisies au Service national de placement et elles recevront 0.15 par carte qu'elles rempliront.

Les services techniques de la cité de Granby auront bientôt du nouvel équipement de bureau. Le conseil a autorisé l'achat de matériel à cet effet pour un montant de \$842.30 de Authier et Frères. Il s'agit de bureaux, chaises, filières et tables à dessin.

Les majorités connues sous le nom des "Jouvenelles" de Granby ont obtenu la permission de vendre durant la période de Pâques des œufs en chocolat dont les recettes serviront pour l'achat de costumes aux majors de ce jeune corps.

Le conseil municipal a décidé d'attendre encore quelques temps avant de faire imprimer des cartes avec les armoiries de la ville ainsi que des notes explicatives, pour remettre lors de visites officielles. La raison de cette décision est le coût élevé qu'aurait coûté la fabrication de six clichés qui auraient été nécessaires pour l'impression des diverses couleurs. Ces clichés auraient coûté \$350. Cependant le greffier municipal, M. Donat Brousseau, verra à s'informer dans d'autres imprimeries pour connaître leur prix.

L'Imperial Tobacco a décidé de céder ses obligations sur le panneau indicateur de pointage situé au stadium municipal de Granby. Ce tableau qui était entretenu par l'Imperial depuis de nombreuses années sera désormais confié à la compagnie Pepsi Cola.

Le conseil a donné son approbation de principe à l'annexion d'un lot portant le No 713, situé dans le nord est de la ville et appartenant aux constructions Fides. Un avis de motion a été donné à la dernière assemblée afin de préparer un règlement en conséquence.

M. Marc Duhamel, de Granby, vient de demander si le conseil autoriserait à construire une station d'essence à l'intersection des rues St-Jacques et St-Urbain dans le bas de la ville. Sa demande a été référée au comité d'urbanisme.

Trois commerçants établis dans le canton de Granby ont trouvé une solution pour diriger les camionneurs vers leur entrepôt, soit en installant une enseigne sur un terrain privé dans la ville de Granby, à l'intersection de la rue St-Charles sud et McDonald. Les camionneurs éviteront ainsi de passer par les rues King et Léger où la circulation lourde est interdite. Le conseil a ratifié cette demande.

Des travaux d'embellissement seront bientôt entrepris à la fontaine Leclerc sur la rue du même nom à Granby. Il s'agit de la deuxième phase des travaux en vue de compléter l'aménagement de cette fontaine qui a été donnée à la ville par la famille Leclerc, en 1964.

Les employés de l'hôpital St-Joseph de Granby reçoivent les salaires auxquels ils ont droit selon leur contrat.

avec le syndicat sur la classification de ces employés. Hier cependant tout est entré dans l'ordre et quelques personnes ont reçu un chèque de plus de \$400 en réajustements de salaires depuis 1964.

Une seule exception

Un seul cas reste en suspens dans tout l'hôpital. Il s'agit d'une rôtisseuse, que la direc-

tion ne veut pas reconnaître comme telle, sous prétexte que c'est à une position d'homme (en dépit du terme "rôtisseuse") et qu'elle effectue d'autres tâches.

La présente convention collective prendra fin le 31 décembre de cette année et les représentants du Syndicat commencent déjà à préparer le prochain contrat de travail.

La chronique de Gilles Goyette

Pour Jean Béliveau, le sport
est une école d'humilité

GRANBY — Dans le salon d'un hôtel montréalais, un jeune homme assis dans un fauteuil est le point de mire de tous et, plus encore, de toutes. On fait des détours, mine de rien, pour passer devant lui, pour le voir de près: c'est Jean Béliveau, le capitaine de l'équipe de hockey "Les Canadiens" de Montréal.

Très discrètement vêtu d'un veston sport, d'un pantalon gris, il accepte volontiers de répondre à nos questions.

—Jean Béliveau, que recherchez-vous dans le hockey professionnel?

—Le sport constitue pour moi un délassement incomparable. J'y trouve ce que rien d'autre ne m'a encore donné, c'est-à-dire une sorte d'exaltation, une joie saine et pleine. On se sent heureux, c'est tout. D'autre part, j'aime faire des compétitions, car c'est un test impartial. Le hockey ne tient pas compte du nom de celui qui est sur la patinoire et son verdict n'est influencé par rien. Si vous savez comme c'est agréable d'apprendre que l'on a gagné un match. La victoire sur soi-même est une chose qu'il faut avoir connue et je plains ceux qui n'ont pas eu cette joie!

—Lorsque vous tombez, quelles sont vos réactions? Etes-vous vexé?

—Pas du tout! D'ailleurs, il n'est pas mauvais de tomber de temps en temps. Si tout va trop bien, on se prend pour un grand joueur et une petite leçon d'humilité n'a jamais fait de mal à personne.

—Comment êtes-vous venu au sport?

—Je n'y suis pas venu, je suis né et j'ai grandi dans une ambiance sportive. J'ai toujours entendu mon père et mon grand-père parler de sport. Lorsqu'on m'a envoyé tout jeune faire mes études, j'ai chaussé les patins, cela m'a plu et j'ai continué. Par la suite, je suis allé à Québec pour me préparer à la carrière que vous connaissez déjà.

—Vos amis et tous ceux dont vous êtes le "monstre sacré" du hockey voient-ils d'un bon œil vos exploits sportifs?

—Le sport n'est pas une chose entièrement nouvelle pour eux puisque vous savez le prix que mon père et les autres membres de ma famille y attachaient. Mais je dois vous dire que je leur cause quelques inquiétudes. Par exemple, avant un match, je reçois des appels m'incitant à la prudence et, après, j'en reçois autant, mais de satisfaction que je ne me sois rien cassé.

—Avez-vous fixé une limite à votre carrière sportive?

—Je m'arrêterai après la saison présente. J'aurai alors l'âge de la retraite et je pense que je ne pourrai plus progresser après cette saison.

—Vous retirez-vous des compétitions sans une certaine tristesse?

—Non. Le sport est une sorte de passion pour moi. En plus de cela, je m'habitue dans l'ambiance sportive à voir tous les hommes tels qu'ils sont réellement, loyalement, sincèrement. Leur personnalité est le reflet exact de leur comportement sportif. Plus tard, il me faudra étudier longuement les gens pour découvrir leur véritable personnalité et en tirer les conclusions utiles à ma tâche.

"Je n'en suis pas encore là, mais je voudrais que tout le monde sache bien que c'est dans le monde du sport que j'ai vécu mes plus belles années".

U dernier sourire, Jean Béliveau se lève, nous souhaite des choses agréables et s'éloigne vers la salle à manger où l'attend un bon filet. Bientôt après, il n'était plus que le hockeyeur au chandail numéro 4 qui allait disputer un match aux Maple Leafs de Toronto.

Howe, le meilleur
hockeyeur du monde

On ne se lasse jamais de la répétition de ce qui est beau, de ce qui appartient à une sorte d'irréalité à laquelle quelques rares privilégiés sont admis par le truchement d'un de leurs semblables qui connaît le mot de passe pour en franchir l'entrée.

De même qu'on peut écouter la Cinquième de Beethoven cent fois dans sa vie avec autant d'intérêt, on peut assister chaque semaine au récit d'un Gordie Howe, le merveilleux surhomme du hockey.

En écoutant un grand chef, en regardant un grand champion, on a le sentiment d'être pour un temps un autre soi-même, celui qu'on n'a jamais été et qu'on ne sera jamais.

La présence des Red Wings de Detroit dans les séries de la Coupe Stanley est donc une nouvelle offerte à tous ceux qui s'intéressent au hockey, et ils sont de plus en plus nombreux, de prendre à leur compte une parcelle de cette gloire, servante d'un homme qui approche la quarantaine.

Ceux qui suivent les matchs sur leur petit écran sont tour à tour éblouis par ce hockeyeur à l'oeil vif, aux gestes prompts, aux hanches montées sur roulement à billes, se faufilant entre les adversaires comme une danseuse étoile empanachée d'une mousseline de neige poudreuse.

—Merci, Gordie Howe, se dit-on. Je souhaitais ta victoire. Tu as inscrit ton nom en lettres d'or, je ne pouvais rêver mieux. Tu es le champion des champions!

En marge du décès des jumelles Lamothe

Enquête du coroner le 22

DRUMMONDVILLE. — L'enquête du coroner sur les circonstances qui ont entouré la mort des jumelles Lamothe, lundi soir dernier, à l'entrée du village de St-Cyrille, sera tenue le 22 avril, à 8 heures p.m., dans l'enceinte du palais de justice de l'édifice provincial.

M. Walter Lemay, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, comparaitra comme principal témoin dans cette affaire. On sait qu'une accusation de négligence criminelle pèse déjà contre lui.

Les jumelles Lamothe Carmen et Gisèle, âgées de huit ans, étaient les fillettes de M. et Mme Roch Lamothe. Gisèle avait succombé dans l'ambulance qui la transportait à l'hôpital, alors que Carmen décaédait quelques heures après son admission à l'hôpital Ste-Croix.

CHRONIQUE municipale

PLESSISVILLE, (DNC). — La Compagnie du téléphone Bell est entrée en contact avec le conseil municipal de Plessisville qui lui a consenti les mêmes avantages que ceux en vigueur pour l'ancienne compagnie Somerset, conformément à la Loi des Chemins de fer du Canada (Statuts révisés du Canada 1952). Le conseil approuve l'emplacement de lignes téléphoniques tant aériennes que souterraines, déjà construites dans la municipalité et consent à la construction de nouvelles lignes, pourvu que le choix de leurs emplacements soit soumis à l'approbation de l'ingénieur, M. Corriveau.

Par la même résolution, le conseil autorise le Bell à émonder tous les arbres se trouvant dans des endroits publics et qui gêneraient le bon fonctionnement des lignes téléphoniques.

Ceci fut proposé par M. Henri, secondé par M. Jutra.

La révision annuelle du rôle d'évaluation sera faite par "Les Évaluations Immobilières du Québec", pour l'année 1965 au prix de \$2,100.00 avec entente. C'est-à-dire que la même compagnie effectuera les révisions de 1964-67 pour le même montant. Si le conseil décidait d'employer un nouveau rôle, il serait dans l'obligation d'en aviser la compagnie avant le mois de mai de l'année de sa décision, et un nouveau prix serait alors envisagé.

Le conseil a aussi nommé M. Louis Gagnon et Laurent Samson, membres du personnel des "Évaluations du Québec", comme estimateurs de la ville, pour la révision du rôle et M. Benoit Lahberté agrira comme secrétaire des estimateurs.

Considérant que la ville, par son règlement numéro 337 V a été autorisée à emprunter \$70,000.00, qu'en vertu de la Loi de l'Office du développement municipal, elle a obtenu un prêt au montant de \$43,900 et qu'elle a renoncé à \$10,875 sur ce prêt.

Considérant qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$32,925.00 et d'amorcer le règlement 337 V. Que demande soit faite au ministre des Affaires municipales de bien vouloir modifier le règlement 337 V pour y indiquer ce qui suit en ce qui concerne l'émission d'obligations relatives au prêt de l'Office de développement municipal et au prêt aux municipalités.

Les obligations seront datées du 1er juin 1965 et porteront intérêt à 5.38 pour cent l'an. Le capital et les intérêts seront de \$2,726.64 par année, pendant 20 ans.

Ce règlement a été proposé par M. Henri, secondé par M. Bergeron.

Le conseil a permis le paiement de comptes pour un montant total de \$5,663.97.

Proposé par M. Bergeron, secondé par M. Henri, le conseil a octroyé la somme de \$25 aux Jeunesses musicales, leur président M. Jacques Leclercq avait écrit une lettre annonçant le Festival-Concours et demandait une aide de la ville.

NOUVELLES express

PRINCEVILLE, (GAB). — Avec 60 points et 84,327 quilles abattues, l'équipe de Victoriaville a remporté le championnat de la cédule régulière à la ligue de quilles des Bois-Francis. Au cours des semaines dernières, cette première position lui avait été chaudement disputée par Princeville qui se classe en 2e place avec 67 points et 66,115 quilles. Plessisville vient en 3e lieu avec 62 points et 66,820 quilles alors que Warwick a 18 points et 58,203 quilles. Pour la semi-finale, chaque équipe jouera deux parties au total des points.

"Les eaux de la rivière Bécancour doivent rester propres". C'est ce qui a été reconnu par le conseil municipal de St-Louis de Blandford, localité qui est traversée de l'est à l'ouest par cette importante rivière.

Le projet de vider un lac situé dans le comté de Mégantic et d'en déverser les eaux dans la Bécancour a éveillé l'attention de nombreux organismes dans la région concernée. A St-Louis de Blandford, les édiles municipaux ont adopté une résolution demandant que ces eaux soient filtrées avant d'être jetées dans la Bécancour. On sait que la rivière Bécancour est le paradis des pêcheurs et que le territoire qu'elle traverse se transforme rapidement en un vaste centre de villégiature. Et c'est pourquoi on désire en garder les eaux propres.

Le conseil municipal de St-Louis de Blandford dont le maire est M. Lucien Desrochers, a approuvé une demande de permis présentée par M. Philippe Smith pour ouvrir une hôtellerie. Les édiles ont aussi approuvé l'achat d'un classeur qui sera mis à la disposition du secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Benoit Bazin.



Les Bruins auront leur veste. — Plusieurs personnes de Victoriaville ont participé à une souscription dans le but d'offrir aux Bruins de Victoriaville la traditionnelle veste-souvenir d'une saison avec écusson des couleurs du club. Sur la photo, M. Jean-Marc Bergeron, président du Syndicat du vêtement, d'ici Victoriaville, qui dirige la souscription, M. Isaac Shustack, de la Utex Corporation qui fait l'essai d'une veste Park Row au capitaine des Bruins, Maurice Hurtubise, en présence de Raoul Coco Corriveau, instructeur de des Bruins. (Photo La Tribune, par J.-Alphée Gagné)

Neuf permis en comparaison de 34 en mars 1964

La ville a émis des permis pour une valeur de \$42,100 en mars

VICTORIAVILLE. — Le bureau de l'évaluation et des permis de construction de la ville de Victoriaville a émis des permis pour un montant de \$42,100 en mars. M. Jean-Guy Tourigny, inspecteur

de bâtiments, fait savoir que neuf permis ont été émis en comparaison de 34 pour la même période en 1964. Pour le mois de mars l'an dernier, la valeur des permis totalisait \$429,000, donc il y a diminution de \$386,900.

En mars 1965, on a émis un permis de résidence pour un montant de \$8,000; sept permis de réparations pour un montant total de \$9,100 et un permis pour un entrepôt commercial pour une somme de \$24,000.



Chèque. — M. Aldéi Gagnon, président du festival des sports 1965 à Princeville, a mis le point final aux activités de ce festival en remettant au président de l'Oeuvre des terrains de jeux un chèque de \$2,453, surplus net des manifestations. On a profité de l'occasion pour remercier tous ceux qui avaient contribué à ce magnifique résultat qui est un record au point de vue financier. Dans l'ordre habituel, M. Aldéi Gagnon qui présente le chèque à M. Claude Dusseault, président de l'OTJ, en présence de : M. J.-Maurice Talbot, maire de la ville, Mme Jules (Jacqueline Sévigny) propagandiste de l'OTJ. (Photo Roberge et Fontaine, Princeville)

Avec la France et la Belgique comme principaux points de repère

M. Jean-Paul Croteau fera une étude approfondie sur l'enseignement en Europe

VICTORIAVILLE, (MR). — Le directeur général des écoles de la Régionale des Bois-Francis, M. Jean-Paul Croteau, est présentement en Europe où il a plusieurs engagements de conférences avec des personnalités de l'enseignement dans différents pays.

M. Croteau a quitté Victoriaville mardi soir dernier, et il ne sera de retour qu'aux environs du 26 avril courant.

Il est présentement en vacances, mais il fera une étude approfondie sur l'enseignement que l'on prodigue à la jeunesse de là-bas.

Ses principaux points de repère sont la France et la Belgique, où il aura plusieurs rencontres qui pourront lui donner l'occasion de bien se renseigner.

On s'attend qu'à son retour, il fera rapport de son voyage outremer, rapport qui se manquera certainement pas d'intéresser auprès des membres de la Régionale, ainsi qu'auprès des membres du bureau de direction.



Croix-Rouge. — La campagne de souscription en faveur de la Croix-Rouge est lancée à Plessisville et dans tout le bas du comté de Mégantic (Plessisville-Lourdes-Lyster, Laurierville, Inverness-St-Pierre-Baptiste-St-Ferdinand, St-Jean Vianney-St-Sophie). Elle aura lieu du 5 au 25 avril. La présidente, Mme Armand Desrochers, que nous voyons sur cette photo, est entrée en contact avec tous les curés des paroisses mentionnées pour qu'une collecte spéciale soit annoncée au prône et ait lieu à la sortie des Messes. A Plessisville, elle aura lieu le 20 avril au soir. L'objectif total de transfusion sanguine, au travail national et international, aux vétérans, aux sinistrés et à l'éducation en hygiène. On voit ici, S.H. le maire Marcel Collin remettant son chèque à Mme Desrochers en présence du président de la Croix-Rouge, le Dr Guy Pelletier.

Pour les élèves ayant terminé leur 11e scientifique Le Collège de Victoriaville n'a pas l'intention de dispenser le cours pré-universitaire

En fin de semaine

Par J.-Alphée GAGNE

VICTORIAVILLE. — La fin de semaine s'annonce bien régulière à Victoriaville considérant que les événements sportifs ont définitivement pris fin en ses murs. Le semaine dernière, trois clubs de l'organisation du hockey mineur étaient éliminés en semi-finales provinciales, les Pee Wee, les Bantam et les Juvenile. Lundi, les Bruins, de Victoriaville pliaient bagage devant les Maroons, de Lachine. Les activités seront donc au ralenti pendant quelque temps sur le plan sportif.

A 3 heures p.m. demain, aura lieu la prise de rubans et le dévoilement des carrières des élèves du Collège de Victoriaville.

Les automobilistes sont invités à être très prudents sur les routes de la région en fin de semaine.

Chronique scolaire

VICTORIAVILLE, (MR). — Les membres de la Commission scolaire régionale des Bois-Francis n'ont pas connu une assemblée régulière tellement chargée, jeudi, en leurs locaux de la rue Notre-Dame Ouest.

Ils se sont réunis sous la présidence de M. Hervé Gagnon, président.

Après la prière, la lecture et l'adoption des minutes de la séance du 25 mars dernier, les commissaires ont pris connaissance d'une copie de résolution de la Commission scolaire de Warwick autorisant le bureau de direction des études de la Régionale à superviser l'organisation pédagogique des classes élémentaires de cette Commission scolaire.

Une résolution de la Commission scolaire de Plessisville fait savoir à la Régionale que le barème suggéré par la Régionale pour la location des locaux devant servir à des classes pour la prochaine année scolaire soit accepté tel que soumis.

La Régionale des Jeunes-chambres Bois-Francis et Estrie a fait parvenir une résolution dans laquelle elle mentionne reconnaître et favoriser la nécessité de la régionalisation scolaire, attendu qu'elle a été entreprise dans le but de favoriser pleinement le développement et la formation intégrale de tous les jeunes selon leurs goûts, leurs aptitudes et les besoins de la nation canadienne-française.

La Commission scolaire de Notre-Dame-de-Lourdes a fait parvenir une résolution en vue d'autoriser le bureau de direction de la Régionale à avoir accès dans toutes les classes du niveau secondaire et à tout dossier d'élève et de personnel enseignant, et finalement à créer les livres de classe et de bibliothèque servant uniquement au niveau secondaire.

Le ministère de l'Éducation a fait parvenir une subvention de \$131,560 pour le transport des élèves fréquentant les écoles de la Régionale.

La Commission municipale de Québec a approuvé le renouvellement d'un emprunt temporaire au montant de \$350,700 contracté par la Régionale des Bois-Francis. Cet emprunt est remboursable le ou avant le 29 septembre prochain.

La Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec invite la Régionale à sa prochaine journée d'étude pour les Régionales, samedi, le 1er mai prochain, à Shawinigan-Sud. On doit y étudier les questions se rapportant aux prévisions budgétaires.

La Confédération des oeuvres de loisirs de la province de Québec tiendra, le 29 avril courant, sa conférence provinciale sur les loisirs, à l'hôtel Reine Elisabeth. Cette rencontre biennale a pour objet principal de faire le point sur la situation de la Confédération et des Fédérations en regard de la réalité du contexte qui, d'année en année, réclame des adaptations additionnelles.

La division des subventions du ministère de l'Éducation a adressé à la Banque provinciale du Canada, de Victoriaville, un chèque au montant de \$191,964 représentant la solde des subventions régulières de l'année en cours.

On a décidé que des contacts seront faits avec les Évaluations immobilières du Québec, en vue qu'ils entreprennent l'évaluation des rôles d'évaluation dans les Commissions scolaires affiliées mais non sanctionnées.

Les commissaires, après un court huis clos, ont levé la séance et ils ne se réuniront que jeudi, le 22 avril courant.

Reporter aux aguets

VICTORIAVILLE. — Saviez-vous que l'ami Marcel Rivard avait un "pool" trois à deux pour Toronto jeudi soir ? A 19.32 tous ses espoirs s'envolaient alors que Red Kelly comptait pour Toronto.

Les Lions se sont choisis un nouveau bureau de direction; il sera officiellement connu lors de la prochaine rencontre, le 22 courant, au Manoir Victoria.

Les Dames libérales du comté d'Arthabaska demandent que l'on supprime le droit de grève aux instituteurs... c'est pourtant une législation assez récente.

Lise Rouleau-Lévesque en vedette

demain soir

Concert sacré à l'église St-Christophe d'Arthabaska

VICTORIAVILLE. — La population d'Arthabaska pourra entendre Lise Rouleau-Lévesque, lors d'un concert sacré dimanche soir à 8 heures p.m. en l'église St-Christophe d'Arthabaska, sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste de cette ville. Lise Rouleau-Lévesque, titulaire des grandes orgues de la cathédrale de St-Hyacinthe, présentera au public des pièces qui rappelleront quelques étapes de la vie de Notre-Seigneur, sa naissance, sa passion, sa mort et sa résurrection.



Lise Rouleau-Lévesque

VICTORIAVILLE, (YT). — Le Collège de Victoriaville n'a pas l'intention de dispenser, au cours des prochaines années, le cours pré-universitaire pour les élèves ayant terminé leur 11e année scientifique.

C'est ce qu'a laissé signifier le R. F. Rolland Henry, directeur des études secondaires au Collège. Le R. F. Henry, qui parlait au nom de l'institution, a clairement défini la position du Collège vis-à-vis ce cours pré-universitaire.

En ce qui a trait au cours classique secondaire, le Collège de Victoriaville concluerait une entente avec la Commission scolaire régionale des Bois-Francis pour accepter un nombre restreint d'élèves dans le but de la dépanner, puisque la Régionale déplorera probablement un manque de locaux.

Il a expliqué que le Collège de Victoriaville avait connu de sérieuses difficultés quand il dispensait à la fois le cours classique, commercial, scientifique et technique.

Les autorités de l'institution auraient donc l'intention de dispenser uniquement le cours classique, secondaire et collégial.

Un seul cours "Plus on multiplie les cours dans une institution, plus on multiplie les difficultés", a précisé le R. F. Rolland Henry.

Il a expliqué que le Collège de Victoriaville avait connu de sérieuses difficultés quand il dispensait à la fois le cours classique, commercial, scientifique et technique.

Les autorités de l'institution auraient donc l'intention de dispenser uniquement le cours classique, secondaire et collégial.

Un seul cours "Plus on multiplie les cours dans une institution, plus on multiplie les difficultés", a précisé le R. F. Rolland Henry.

Il a expliqué que le Collège de Victoriaville avait connu de sérieuses difficultés quand il dispensait à la fois le cours classique, commercial, scientifique et technique.

Les autorités de l'institution auraient donc l'intention de dispenser uniquement le cours classique, secondaire et collégial.

Un seul cours "Plus on multiplie les cours dans une institution, plus on multiplie les difficultés", a précisé le R. F. Rolland Henry.

Il a expliqué que le Collège de Victoriaville avait connu de sérieuses difficultés quand il dispensait à la fois le cours classique, commercial, scientifique et technique.

Les autorités de l'institution auraient donc l'intention de dispenser uniquement le cours classique, secondaire et collégial.

Un seul cours "Plus on multiplie les cours dans une institution, plus on multiplie les difficultés", a précisé le R. F. Rolland Henry.

Il a expliqué que le Collège de Victoriaville avait connu de sérieuses difficultés quand il dispensait à la fois le cours classique, commercial, scientifique et technique.

Les autorités de l'institution auraient donc l'intention de dispenser uniquement le cours classique, secondaire et collégial.

Un seul cours "Plus on multiplie les cours dans une institution, plus on multiplie les difficultés", a précisé le R. F. Rolland Henry.

Il a expliqué que le Collège de Victoriaville avait connu de sérieuses difficultés quand il dispensait à la fois le cours classique, commercial, scientifique et technique.

Les autorités de l'institution auraient donc l'intention de dispenser uniquement le cours classique, secondaire et collégial.

Un seul cours "Plus on multiplie les cours dans une institution, plus on multiplie les difficultés", a précisé le R. F. Rolland Henry.

Il a expliqué que le Collège de Victoriaville avait connu de sérieuses difficultés quand il dispensait à la fois le cours classique, commercial, scientifique et technique.

Les autorités de l'institution auraient donc l'intention de dispenser uniquement le cours classique, secondaire et collégial.

Un seul cours "Plus on multiplie les cours dans une institution, plus on multiplie les difficultés", a précisé le R. F. Rolland Henry.

Il a expliqué que le Collège de Victoriaville avait connu de sérieuses difficultés quand il dispensait à la fois le cours classique, commercial, scientifique et technique.

Les autorités de l'institution auraient donc l'intention de dispenser uniquement le cours classique, secondaire et collégial.

Un seul cours "Plus on multiplie les cours dans une institution, plus on multiplie les difficultés", a précisé le R. F. Rolland Henry.

Il a expliqué que le Collège de Victoriaville avait connu de sérieuses difficultés quand il dispensait à la fois le cours classique, commercial, scientifique et technique.

Les autorités de l'institution auraient donc l'intention de dispenser uniquement le cours classique, secondaire et collégial.

Un seul cours "Plus on multiplie les cours dans une institution, plus on multiplie les difficultés", a précisé le R. F. Rolland Henry.

Association des pompiers

volontaires

Soirée le 25 avril à Black Lake

BLACK LAKE. (BF). — C'est dimanche le 25 avril à la salle de l'école St-Louis, de Black Lake, qu'aura lieu la grande soirée annuelle au profit des oeuvres de l'Association des pompiers volontaires de cette ville.

Il y aura partie de cartes et autres divertissements. Toute la population est cordialement invitée. De nombreux prix seront décernés.

Ce soir

Clôture des cours de personnalité

VICTORIAVILLE. — Les cours de personnalité organisés par le comité d'éducation du Conseil central de Victoriaville prendront officiellement fin pour cette saison, ce soir, lors d'un souper servi au Motel Boifran, à Arthabaska.

Plusieurs personnalités du monde syndical à Victoriaville rehausseront de leur présence cet événement marquant de la fin de ces cours de personnalité.

Au cours des deux dernières années, quelque 120 personnes particulièrement faisant partie du Syndicat du vêtement de Victoriaville ont suivi ces cours avec succès, et cette initiative est louée par les dirigeants des syndicats affiliés au CCV.

Ce soir

L'événement de ce soir est prévu pour 6 heures p.m., alors qu'un souper sera servi aux personnes présentes.

Par la suite, une dizaine de personnes ayant suivi ces cours auront l'occasion de démontrer ce qu'elles ont appris.

Cette année, deux professeurs ont fourni cet enseignement aux personnes inscrites, soient Me Jean-Marc Béliveau et M. Ben Laferrrière.

Associations Domrémy de

Drummondville, Windsor

et East Angus

Approbation du gouvernement

QUEBEC (Par Claude Déry). — La réhabilitation des alcools et la lutte contre l'alcoolisme déclenchent une nouvelle offensive majeure dans les Cantons de l'Est. Ainsi, le secrétariat de la province a donné son approbation aux règlements généraux de trois groupes abstinents, soit les associations "Domrémy" de Drummondville, Windsor et East Angus, dont les bureaux de direction ont doublé ou triplé le nombre de leurs officiers.

Les 24 et 25 avril

Programme attrayant à l'intention des dames d'Asbestos

ASBESTOS. (JD). — Un programme pour le moins attrayant a été préparé à l'intention des dames lors du congrès des professeurs de l'enseignement spécialisé qui se tiendra les 24 et 25 avril courant à Asbestos.

La secrétaire du comité d'organisation, Mme Antoinette Bélanger, a révélé hier qu'une exposition de tableaux, de sculptures, de pièces artisanales et autres oeuvres, se déroulera durant le congrès. L'école Castonguay sera le siège de cet événement.

Le comité a aussi mis sur pied une parade de mode. Une esthéticienne donnera des conseils de beauté. Les dames auront aussi l'opportunité d'entendre une conférence qui portera sur les exercices pré-natals. A ce programme déjà chargé, il faut ajouter la visite aux usines de la compagnie Canadian Johns-Manville.

Font partie du comité, Mmes Henriette Rioux, présidente, Denise Charette, vice-présidente, Antoinette Bélanger, secrétaire, M. Marcel Villemain, coordinateur, Jacqueline Allyson, Stella Rainville et Fernande Frédet, conseillères et Marthe Ouellette, coordinatrice.

Souignons qu'environ 200 professeurs sont attendus à ces sessions d'étude.

Décès

Mme Vve W. Goulet (voir page 23)

Abonnez-vous à La Tribune

Pour placer une ANNONCE CLASSÉE DANS LA TRIBUNE TELEPHONEZ 569-9331



Nouvelle acquisition pour les Etoiles Roulantes. — Les Etoiles Roulantes Sr viennent de faire une nouvelle acquisition avec la signature d'un cycliste français qui a déjà une liste d'importantes victoires à son crédit, Pierre Dandre. La photo ci-haut a été prise au moment de la signature du contrat ; de gauche à droite, MM. Gaëtan Lafrance, secrétaire-trésorier des Etoiles Roulantes, Pierre Dandre, et Jean-Claude Martin, président-fondateur et entraîneur des Etoiles Roulantes.

Pierre Dandre se joint aux Etoiles Roulantes de Thetford

THETFORD MINES (B.F.). — L'équipe cycliste "Les Etoiles Roulantes" vient de s'enrichir d'un nouveau membre, en la personne d'un jeune Français du nom de Pierre Dandre. Ce dernier n'est pas un nouveau venu dans cette sphère, et il a décroché la première position à des épreuves disputées à Brachy, Etrépagny, Formerie (Oise), circuit de la vallée de l'Holotte, Tourny (Normandie), Gamaiches en Vexin (Eure), prix du mont de l'Aigle, Aumale (Normandie), Grumesnil (Oise).

Au tour du pays de Caux, aux trois jours du Santerre (Nord) championnat de Normandie, et s'est qualifié à deux reprises pour le championnat de France de cyclo-cross.

Ce n'est là qu'un bref sommaire des activités du cycliste que les Etoiles Roulantes viennent d'embarquer dans leurs rangs. Pierre Dandre a signé son engagement cette semaine.



Une exposition des mieux réussies. — Les experts en gastronomie auraient certes été ébahis devant la splendeur et l'aspect des plus appétissants et savoureux des mets en montre lors de l'exposition d'art culinaire tenue jeudi dernier à la salle des Chevaliers de Colomb de Thetford Mines. Cette exposition clôturait une série de cinq semaines de cours, donnés par des professeurs du ministère de l'Éducation, à la fin féminine thétfordoise. Ci-haut on remarque, de gauche à droite, Mme Emile Lemoine, élève de 3e année, Mme Rosaire Gagné, ancienne présidente des Dames fermières de St-Alphonse et première instigatrice des cours d'arts culinaires dans cette ville, Mlle B.-Irène Cloutier, professeure, et Mme J.-Omer Poiré, présidente actuelle du Cercle des Dames fermières de St-Alphonse et organisatrice des cours.

Neuf permis en comparaison de 34 en mars 1964

La ville a émis des permis pour une valeur de \$42,100 en mars

VICTORIAVILLE. — Le bureau de l'évaluation et des permis de construction de la ville de Victoriaville a émis des permis pour un montant de \$42,100 en mars. M. Jean-Guy Tourigny, inspecteur de bâtiments, fait savoir

que neuf permis ont été émis en comparaison de 34 pour la même période en 1964. Pour le mois de mars l'an dernier, la valeur des permis totalisait \$429,000, donc il y a diminution de \$386,900.

En mars 1965, on a émis un permis de résidence pour un montant de \$8,000; sept permis de réparations pour un montant total de \$9,100 et un permis pour un entrepôt commercial pour une somme de \$24,000.



Croix-Rouge. — La campagne de souscription en faveur de la Croix-Rouge est lancée à Plessisville et dans tout le bas du comté de Mégantic (Plessisville-Lourdes-Lyster, Laurierville, Inverness-St-Pierre-Baptiste-St-Ferdinand, St-Jean Vianney-St-Sophie). Elle aura lieu du 5 au 25 avril. La présidente, Mme Armand Desrochers, que nous voyons sur cette photo, est entrée en contact avec tous les curés des paroisses mentionnées pour qu'une collecte spéciale soit annoncée au prône et ait lieu à la sortie des Messes. A Plessisville, elle aura lieu le 20 avril au soir. L'objectif total de transfusion sanguine, au travail national et international, aux vétérans, aux sinistrés et à l'éducation en hygiène. On voit ici, S.H. le maire Marcel Collin remettant son chèque à Mme Desrochers en présence du président de la Croix-Rouge, le Dr Guy Pelletier.

Parmi les personnes intéressées à voter aux prochaines élections scolaires

Un contribuable seulement se présente

THETFORD MINES. — Même si quelques centaines de noms pourraient être ajoutés aux listes électorales, en vue des élections scolaires de juin prochain, dans les quartiers Nos 4, 6 et 7, à Thetford Mines, à la

Le décal pour toute demande d'addition, de correction ou de radiation de noms expirera jeudi soir prochain le 15 avril. Il est à souhaiter que les parents qui ne sont pas certains si leurs noms figurent ou non sur les listes électorales, fassent la vérification nécessaire avant l'expiration de ce délai. Après le 15 avril, il sera impossible d'apporter des corrections aux listes.

raissent pas sur les listes, une grande partie se rencontre chez les conjoints des propriétaires qui n'ont pas d'enfants de moins de 18 ans. Les listes peuvent être vérifiées au bureau de la Commission scolaire de 8 h 30 à 11 h 30 a.m., et de 1 heure à 5 heures p.m., à l'exception du samedi.

Sortant de charge Les commissaires sortant

Chronique municipale

DISRAËLI. (DNC) — Avec les mois de mai et juin arrivent des périodes d'élections et de mises en nomination. Ici à Disraëli pour les deux conseils municipaux du village et de la campagne la mise en nomination arrive en même temps soit le deuxième mercredi de mai.

Au village nos édiles sortant de charge sont le maire René Guertin, élu par une écrasante majorité en 1963; M. Donat-R. Toupin, au siège No 1, conseiller de 1944 à 1946 puis réélu en 1963; Armand Simard, siège No 2, élu en 1963; Dominique Bernard, siège No 3, élu en 1963 également. Les autres membres du conseil sont, No 4, M. Albert Labonté, cultivateur; No 5, M. Gérard Malenfant, ing. comptable à la Solbe; et M. J.-Henri Roy, ent. menuisier au No 6 et M. André Rodrigue, secrétaire.

Pour la campagne, sont sortant de charge également le maire Raoul Toupin, qui fut conseiller de 1947 à 1951, puis maire de 1951 à 1953 et depuis 1961 à aujourd'hui; M. Joseph-R. Côté, siège No 2, conseiller depuis 1961; M. Lionel Lemay, siège No 3, conseiller depuis 1957 et M. Laurent Dion qui le 4 janvier dernier remplaçait M. Polycarpe Létourneau pour terminer le terme de ce dernier.

Les autres membres du conseil de la paroisse sont No 1, M. Fernand A. Gouin, cult. No 5, M. Emilien Rouleau, rembourreur, et No 6, M. Léonidas Gagnon, cultivateur, M. Charles-Arthur Lessard, secrétaire.

Un peu plus tard ce sera le tour de la Commission scolaire alors que M. Cyrille Roy termine son terme commence en 1962, et M. Lucien St-Laurent termine le terme de M. Edouard Bourgault.

Les autres membres de la Commission scolaire sont M. L.-E. Boutin, agronome, président, M. René Lavoie, député, et Henri Doyon, comptable. C'est M. Gaston Tessier qui est secrétaire et M. J.-Alphonse Tessier est secrétaire-adjoint.

C'est aussi le terme de l'année où l'on doit se choisir un évaluateur. Le conseil de Disraëli tentera une rencontre avec celui qui remplissait cette charge la dernière fois et on discutera de la chose avant de fixer un choix définitif.

Il fut décidé d'amender une résolution qui avait été passée le 1er février dernier et où on lisait que la Cie Shawinigan devait installer 148 lumières de rues d'une capacité de 4,000' lumen. Ce sera 146 qu'on a été dans l'obligation de faire certains petits changements.

En vertu des travaux d'hiver il a fallu nécessairement recourir aux services de la Cie Champoux & Bellevance pour comprimeur, etc.; le conseil a donc dû payer à cet effet \$862.96.

La Cie d'Electricité Shawinigan a dû faire un réajustement depuis le 21 janvier au 15 avril après les travaux de nouvelles installations de lumières de rues; c'est ce qui expliquait le compte de \$1,118.50 payé lors de la séance régulière d'avril.

Parmi les comptes, on relève également une somme de \$662.89 payée à la Cie Canada Iron Inc., pour compléter notre installation d'aqueduc allant de l'autre côté du lac.

Chronique scolaire

THETFORD MINES. (BF) — La résolution adoptée par les commissaires d'écoles de la cité de Thetford Mines le 16 mars dernier, concernant le salaire des frères enseignants, a été révisée pour être remplacée par la suivante: "Le salaire accordé aux frères enseignants à l'école secondaire, pour l'année scolaire 1964-65, sera établi selon l'échelle de salaires des professeurs laïcs, moins 10 pour cent (soit ce qui existait précédemment), tandis que le salaire des frères logés aux frais de la Commission scolaire, au nombre de cinq, sera basé sur l'échelle de salaires des professeurs laïcs moins une retenue de \$1,000, comme contribution aux fonds local de l'éducation, et une retenue de \$450 pour le logement. Cette dernière entente apportera des débours supplémentaires de l'ordre de \$362 pour l'année 1964-65, au trésor scolaire.

Les commissaires ont également ratifié cette semaine une entente survenue le 11 mars dernier entre les dirigeants des Frères des Ecoles Chrétiennes et la Commission. A partir du 12 mars 1965, lorsqu'un frère sera absent, il a été convenu que la communauté devra assurer le remplacement du frère absent par un frère qui ne sera pas payé par la Commission scolaire; cependant, le salaire du frère absent ne sera pas diminué. De plus, advenant le cas où la communauté soit dans l'impossibilité d'assurer cette suppléance, elle aura recours aux services d'un professeur laïc qu'elle devra rémunérer elle-même.

Cette entente existait antérieurement, mais sur une base verbale seulement.

Les comptes approuvés pour paiement ont été les suivants: déboursés du mois de mars: comptes ordinaires, \$46,865.20; salaires, \$135,260.92; comptes de l'école secondaire de Thetford, \$169.64; comptes de l'école secondaire Albert Carrier, \$1,999.73; comptes de l'école Curé d'Auteuil, \$2,217.55.

Concours musical à Asbestos

Victoriaville se classe en seconde position

VICTORIAVILLE. (JAG) — Victoriaville a très bien figuré lors d'un concours musical qui avait lieu à Asbestos. Les représentants de Victoriaville se sont classés au deuxième rang sur quatre villes et ce alors que les représentants de la ville en étaient à leur première année.

Ces participants sont âgés de 15 à 18 ans, Michel Huppé, au saxo ténor; Jean-Claude Gobeil, à la clarinette; Gilles Poudrier, au trombone; Luc Lambert, au trombone; Jean Verville, premier avec 70 pour cent à la trompette; Jean Bergeron, au saxo et Gilles Pouliot, à la trompette.

Thetford Mines a conservé avec ses participants, 70.1 pour cent; Victoriaville, 69.2 pour cent; Asbestos, 66.4 pour cent et Sherbrooke, 65 pour cent. Ces concours étaient prévus pour le prochain Festival des fanfares scolaires de la province, événement qui doit avoir lieu le premier mai à Victoriaville.

M. Réjean Boutet, président du Cercle musical Inc. de Victoriaville, l'un des principaux organisateurs de ce festival provincial, a remarqué que tout allait normalement et que plus de 1,000 musiciens sont attendus pour la circonstance à Victoriaville.

Voir autres nouvelles en page 4

condition que les personnes intéressées en fassent la demande, seulement un contribuable s'est présenté au secrétariat de la Commission, depuis l'affichage des listes, le 1er avril.

de charge le 1er juin prochain L'appel des candidats est prévu pour le 7 juin, et s'il y a quartier No 4; Léandre Pousin, quartier No 6, et Denis Paradis, quartier No 7.

Balle-molle à Thetford Mines

La ligue Laurentienne se prépare à la prochaine saison

THETFORD MINES. (DNC). — Le sport de balle-molle commence à s'organiser à Thetford Mines pour la prochaine saison. La ligue Commerciale de Thetford Mines a suspendu ses activités, mais la ligue Laurentienne qui existe depuis quelques saisons, poursuivra ses opérations cette année. Elle changera de nom cependant pour prendre celui de "Circuit Gaston Veilleux".

Avec la disparition de la ligue Commerciale, chaque équipe du circuit Gaston Veilleux aura la permission d'aligner 6 joueurs qui évoluent dans cette ligue l'an dernier. La présence de ces joueurs aura pour effet de renforcer considérablement le calibre de jeu du circuit Veilleux.

Echos de la Beauce

La Guadeloupe

Une requête signée par des propriétaires de commerces et par des contribuables a été présentée au Conseil municipal de la Guadeloupe demandant la protection d'une police de nuit. C'est à la suite de nombreux vols qui ont été perpétrés dans des édifices commerciaux au cours des derniers mois à la Guadeloupe qu'un tel service est demandé. Cette demande est à l'étude de la part des édiles. (WB)

Le Conseil municipal de la Guadeloupe a appuyé à l'unanimité une résolution approuvant les plans d'aqueduc et d'égoûts qui ont été préparés par l'ingénieur André Chamberland.

Cette résolution sera soumise à la Régie des eaux afin que des représentants se rendent à la Guadeloupe visiter les lieux et donner l'approbation. (WB)

St-Georges

Le Comité régional de la Société St-Jean-Baptiste, en Beauce, prépare un colloque sur la constitution canadienne. L'assemblée aura lieu à l'école Dionne, de St-Georges-Ouest, dimanche, le 25 courant.

M. M. Gilles Desmarais, président général de l'organisme M. Jean Hubert, secrétaire diocésain, J. Jacques Tremblay, professeur de sociologie à l'Université Laval, Rhéa Mathieu, conseiller diocésain de la SSB sont parmi les conférenciers invités.

Les dirigeants des comités régionaux et locaux de même que le public, tous sont conviés à cette séance d'étude et d'information. (PL)

Soumissions demandées

Le conseil de ville de St-Georges-de-Beauce qui dirige M. le maire Sylvester Redmond demande des soumissions pour la vente de l'ancien hôtel de ville St-Georges-de-Beauce; la Corporation municipale et le secrétariat occuperont le nouvel édifice à la fin du mois.

Un terrain de stationnement sera éventuellement aménagé sur le terrain qu'occupe actuellement l'édifice à vendre ou à démolir, c'est pourquoi les soumissionnaires devront mentionner les endroits où ils projettent de transporter le bâtiment.

Quoiqu'il en soit, les soumissionnaires seront reçus jusqu'au 19 avril au bureau du secrétaire-trésorier de la Corporation municipale.

St-Robert-Bellarmin

Un architecte de St-Georges-de-Beauce, M. Paul Vayer, s'est vu confier la préparation de plans et devis pour l'agrandissement projeté au Couvent St-Robert-Bellarmin, comté de Beauce. St-Robert-Bellarmin, dont le maire est M. Youville Mercier, est situé près de St-Ludger et St-Gédéon. Le travail devra être exécuté pour septembre car l'expiration des locaux se fera alors durement sentir, dans cette institution.

La Commission scolaire locale compte 249 élèves au niveau élémentaire et 25 du niveau secondaire; fréquentant les institutions de la Commission scolaire régionale de la Chaudière (St-Georges). Cinq classes seront ajoutées et le ministère de l'Éducation a déjà donné l'approbation sollicitée depuis trois ans. (PL)

St-Benjamin

Le député libéral, M. Francis O'Farrell, lors d'une tournée passée à St-Benjamin a révélé qu'il appuyait fortement le besoin de parachèvement de la route Langevin qui relie St-Zacharie (Beauce) à Québec.

Le député a été reçu au presbytère, a assisté à la messe en compagnie de son épouse, a rendu visite à M. le maire aux commissaires, aux religieux. Il y eut également partie de sucre, souper et soirée récréative en l'honneur de cette visite du député à ses électeurs. (PL)

St-Joseph

St-Joseph-de-Beauce aura une ligue locale de balle-molle. Cette décision a été prise par un groupe de sportifs de cette municipalité lors d'une assemblée qui a eu lieu au Chalet des sports de l'OTJ de St-Joseph.

Le choix de l'exécutif a été le suivant: MM. Gaston Valières, président, Léonce Lessard, vice-président, Gaëtan Nadeau, trésorier, Mlle Hugette Binvin, secrétaire, MM. Laurent Giguère, Maurice Bélanger, Gaëtan Poulin, Denis Roy, Jean-Guy Goulet, directeurs. L'arbitre est M. l'abbé Jean-Pierre Soucy. (PL)

Importante assemblée de l'AJV cet après-midi

Le Festival du Printemps: trop pour un seul homme

VICTORIAVILLE (MR) — Les membres de l'Association des Jeunes de Victoriaville sont convoqués pour une importante assemblée, cet après-midi à leur local de la rue Laurier.

Cette assemblée, qui doit débuter à 2 heures p.m., a été convoquée dans les cadres du Festival du printemps 1965.

En effet, la direction de l'AJV a constaté que le travail d'organisation de ce festival était beaucoup trop considérable pour un seul homme. C'est M. Alain Corriveau qui est le président de ce festival, et il ne peut effectuer un bon travail étant tout seul, même s'il est appuyé par certains membres, à l'occasion.

Partie de sucre On sait que ce festival qui a débuté la semaine dernière ne se terminera que samedi, le 13 mai prochain, et il va s'en dire que plusieurs événements sont prévus jusqu'à cette date.

Le président du festival tient à communiquer que la partie de sucre qui devait avoir lieu demain après-midi a été remise à une date ultérieure. Cette partie de sucre aura lieu le 25 avril courant seulement.

Les 24 et 25 avril Programme attrayant à l'intention des dames d'Asbestos

ASBESTOS, (JD) — Un programme pour les moins attirant a été préparé à l'intention des dames lors du congrès des professeurs de l'enseignement spécialisé qui se tiendra les 24 et 25 avril courant à Asbestos.

La secrétaire du comité d'organisation, Mme Antoinette Bélanger, a révélé hier qu'une exposition de tableaux, de sculptures, de pièces artisanales et autres œuvres, se déroulera durant le congrès. L'école Castonguay sera le siège de cet événement.

Le comité a aussi mis sur pied une parade de mode. Une esthéticienne donnera des conseils de beauté. Les dames auront aussi l'opportunité d'entendre une conférence qui portera sur les exercices pré-nataux. A ce programme déjà chargé, il faut ajouter la visite aux usines de la compagnie Canadian Johns-Manville.

Font partie du comité, Mmes Henriette Rioux, présidente, Denise Charette, vice-présidente, Antoinette Bélanger, secrétaire, M. Marcel Villemare, coordinateur, Jacqueline Allyson, Stella Rainville et Fernande Frédet, conseillères et Marthe Ouellette, coordinatrice.

Souhaitons qu'environ 200 professeurs soient attendus à ces sessions d'étude.

Associations Domrémy de Drummondville, Windsor et East Angus

Approbation du gouvernement

QUEBEC (Par Claude Déry) — La réhabilitation des alcooliques et la lutte contre l'alcoolisme déclenchent une nouvelle offensive majeure dans les Cantons de l'Est. Ainsi, le secrétaire de la province a donné son approbation aux règlements généraux de trois groupes abstinents, soit les associations "Domrémy" de Drummondville, Windsor et East Angus, dont les bureaux de direction ont doublé ou triplé le nombre de leurs officiers.

Ce soir

Clôture des cours de personnalité

VICTORIAVILLE — Les cours de personnalité organisés par le comité d'éducation du Conseil central de Victoriaville prendront officiellement fin pour cette saison, ce soir, lors d'un souper servi au Motel Boifran, à Arthabaska.

Plusieurs personnalités du monde syndical à Victoriaville rehausseront de leur présence cet événement marquant la fin de ces cours de personnalité.

Au cours des deux dernières années, quelque 120 personnes particulièrement faisant partie du Syndicat du vêtement de Victoriaville ont suivi ces cours avec succès, et cette initiative est louée par les dirigeants des syndicats affiliés au CCV.

Ce soir

L'événement de ce soir est réjoui pour 6 heures p.m., alors qu'un souper sera servi aux personnes présentes.

Par la suite, une dizaine de personnes ayant suivi ces cours auront l'occasion de démontrer ce qu'elles ont appris.

Cette année, deux professeurs ont fourni cet enseignement aux personnes inscrites: Me Jean-Marc Béliveau et M. Ben Laferrière.

M. J.-Gérard Brennan

Nomination d'un gouverneur à la nouvelle prison de Cowansville

OTTAWA, (PC) — M. J.-Gérard Brennan, gouverneur adjoint au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, a été nommé gouverneur de la nouvelle prison à sécurité moyenne à Cowansville, Qué., annonce le commissaire des pénitenciers, M. A. J. MacLeod.

Natif de Cranbourne, comté de Dorchester, M. Brennan a vécu à Beauceville, Québec et Brockville avant d'entrer dans le service pénitentiaire comme agent de réhabilitation au pénitencier Saint-Vincent-de-Paul en 1944. Depuis ce temps, il a occupé diverses fonctions dans cette institution.

Pour placer une ANNONCE CLASSÉE DANS LA TRIBUNE TELEPHONEZ 569-9331



Conférencier. — Cette photo, prise lors de la conférence du R. F. Etienne, directeur du collège St-Louis de France, informant les parents sur le rapport Parent. Ceux-ci ont pu constater les connaissances exceptionnelles de celui qui dirige leur collège à East Angus. De gauche à droite, M. Luc Blouin, directeur de l'Association parents-maitres, le conférencier: Fr. Etienne et le président de l'Association, M. Marcel Lamoureux, tous d'East Angus. (Photo La Tribune, par Mme G. Pomerleau)

Conclusion d'une conférence du R. F. Etienne sur le rapport Parent

East Angus demeure le centre démographique par excellence

EAST ANGUS, (DNC) — Lors de la dernière assemblée de l'Association parents-maitres d'East Angus, le R. F. Etienne, directeur du collège St-Louis-de-France, a expliqué aux parents présents et sur tous ses angles, le Rapport Parent.

Il a expliqué avec la plus grande précision possible et au tableau, le Rapport Parent à partir de la maternelle au cours supérieur.

Il a expliqué le pourquoi de la maternelle, des classes de rattrapage, des cours préparatoires, initiation au travail, et classe préparatoire et de métiers.

Il a donné un compte-rendu de ce qu'est l'école polyvalente et de ses cours obligatoires, matières graduées, cours optionnels, et métiers ce qui comprend 29 catégories.

Il a étudié avec les parents, la carte routière du secteur No 6, le millage, les dépenses, la rentabilité industrielle qui paye quelque \$5,000,000 par année et dont \$1,475 sont employés dans les divers industries à East Angus.

"Admettons-nous facilement qu'une population scolaire du secondaire de 642 élèves puisse s'implanter dans une population de 192 élèves?"

"Les organisations scolaires et para-scolaires sont nettement facilitées quand le sous-centre est installé dans une population nombreuse, car les locaux seront certes plus utilisés."

Trois nouveaux règlements à Greenlay

Les édiles songent à la tranquillité des citoyens et à la beauté de la ville

GREENLAY, (AT) — Les édiles municipaux de Greenlay viennent d'adopter trois nouveaux règlements visant à assurer encore mieux la tranquillité des citoyens de la localité et la beauté de la ville.

Le premier règlement adopté lors de la dernière réunion du conseil législatif sur la circulation dans la ville. Ce règlement donne d'abord tout pouvoir et autorité au chef de police dans ce qui a trait à la circulation après ce règlement. Les 74 autres articles précisent certaines exigences et interdictions. Ainsi, on défend les promenades en ski-doo, on interdit les parades à moins de permission du chef de police, de même que les grands attroupements; on rappelle aux automobilistes qu'il est défendu de faire usage abusif de klaxon dans la ville.

A l'avenir, par la force de ce règlement, les camions devront respecter leur capacité: on ne tolérera plus des charges comblées et qui débordent dans la rue, salissant toute la ville.

Quant aux cyclistes, on leur exigera, quand ils circuleront une heure après le coucher du soleil, un réflecteur à l'arrière, et une lumière claire à l'avant.

Le règlement no 39 interdit à toute personne de se faire traîner par un véhicule motorisé dans la rue.

On défend encore l'affichage dans la ville, les quêtes de porte en porte sans permission expresse, la remise de déchets et rebuts dans la ville, le démenagement de bâtisse sans escorte de la police.

Par la force de ce règlement, il est défendu de dénigrer une entrée de cour pour rejeter cette neige sur une propriété de la ville, tels les trottoirs et les chemins.

Surtout, on exige le respect du couvre-feu à 9 heures pour les enfants de moins de 16 ans: ils ne pourront circuler après cette heure à moins d'être accompagnés d'un adulte.

Le respect de ce règlement est garanti par une amende pouvant aller de \$20 à \$40, ou par une peine d'emprisonnement de 30 à 90 jours.

Les armes dans la ville. Le deuxième règlement qui vient d'être adopté les édiles concerne l'usage d'armes dans les limites de la ville. En un mot, le règlement no 40 interdit l'usage de toute arme dans la ville, qu'il s'agisse de fusil, carabine, pistolet; arme à feu ou à vent, arc ou tout balistique. On interdit également l'usage de lance-pierres et de tire-poids.

En outre, les membres du conseil de ville ont voté une interdiction contre l'allumage de pétards. Il est aussi défendu aux commerçants de vendre de tels engins.

Douze causes hier

La Cour est ouverte à Windsor

WINDSOR. — Windsor vient d'ouvrir sa Cour municipale pour la première fois de son histoire. Cette cour était présidée par le juge municipal, Ashton Tobin, de Bromptonville. Agissaient comme greffier et assistant-greffier, MM. Jean-Guy Pépin et Emile Langelier, secrétaire-trésorier et assistant secrétaire de la municipalité.

Douze causes étaient inscrites à l'agenda de cette première séance de cour. Toutes ces causes se référaient ou au code de la route ou au règlement municipal de circulation en ville.

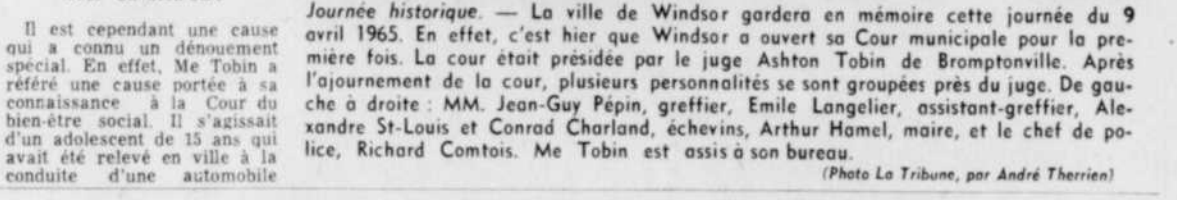
Comme il est de tradition dans les cours municipales, le juge Tobin a accordé une pension de sentence au premier contravenu. M. Bruno Lavoie, qui avait laissé son auto dans la rue la nuit, n'a donc eu à payer que les frais d'un dollar. Il fut cependant encouragé à ne plus se représenter devant la cour puisque une première fois ne se présente qu'une fois.

Me Tobin s'est enquis de la raison de cette chose auprès du père de l'enfant. Il lui a adressé ensuite ce reproche: "Vous êtes parent et c'est à vous qu'il revient d'empêcher vos enfants de commettre de telles infractions. Il aurait pu en coûter la vie d'une personne".

Me Tobin a fait entendre de la Cour municipale de Windsor à été ajournée au 15 avril courant. On y reviendra avec, entre autre, une cause qui n'a pu être étudiée hier soir par défaut du contravenu et du témoin de la ville.

Un bon nombre de personnes s'étaient présentées à cette première session. L'échevin St-Louis, l'homme aux sorties pittoresques, en a profité pour remarquer qu'il serait peut-être bon d'agrandir la cour.

Du conseil de ville, étaient présents à cette session le maire Hamel et les échevins St-Louis et Charland.



Journée historique. — La ville de Windsor gardera en mémoire cette journée du 9 avril 1965. En effet, c'est hier que Windsor a ouvert sa Cour municipale pour la première fois. La cour était présidée par le juge Ashton Tobin de Bromptonville. Après l'ajournement de la cour, plusieurs personnalités se sont groupées près du juge. De gauche à droite: MM. Jean-Guy Pépin, greffier, Emile Langelier, assistant-greffier, Alexandre St-Louis et Conrad Charland, échevins, Arthur Hamel, maire, et le chef de police, Richard Comtois. Me Tobin est assis à son bureau. (Photo La Tribune, par André Therrien)

Ottawa accepte les plans de construction du Centre culturel et récréatif de Drummondville

DRUMMONDVILLE. — Le gouvernement fédéral a approuvé, cette semaine, les plans de la construction du Centre culturel et récréatif qui doit être réalisé à Drummondville pour commémorer le centenaire de la Confédération.

Le député fédéral de Drummond-Arthabaska, M. Jean-Luc Pépin, en informant son collègue provincial, M. Bernard Pinard, hier avant midi.

L'acceptation du projet étant donnée en principe, il reste maintenant à déterminer officiellement la part financière de chacune des parties en cause. On croit que les gouvernements fédéral et provincial souscriront ensemble environ \$350,000 du coût de ce projet, évalué à près de \$600,000.

Les plans et devis de cette construction ont été préparés par l'architecte Ferdinand Blais. La construction comporte une vaste salle de concerts, pouvant loger 850 personnes, ainsi qu'une piscine olympique.

On croit que la demande des soumissions ne saurait plus tarder, maintenant que le gouvernement fédéral a accepté le projet. Ainsi, les travaux pourraient être entrepris au cours du printemps ou de l'été, dans le quartier St-Pierre, pour être ainsi terminés au printemps 1966.

Pour une accusation de recel d'automobiles

M. M. Savard est acquitté

DRUMMONDVILLE. — M. Marcel Savard, 45 ans, garagiste de Victoriaville, a été acquitté d'une accusation de recel d'automobile, à l'issue d'un procès de trois jours devant les assises criminelles du district de Drummond.

Au cours de la journée d'hier, la défense a complété l'audition de ses témoins par une preuve de caractère faite par M. Lucien Michaud, propriétaire d'un poste de radio de Victoriaville.

Le prévenu lui-même a été interrogé. Aucun fait complètement nouveau n'a été apporté à la connaissance du tribunal.

Le verdict de non culpabilité a été rendu par le jury de douze hommes, après une cinquantaine de minutes de délibération et une demande d'éclaircissement auprès de l'hon. juge Paul Lesage.

L'automobile de M. Danis avait été volée. En contrepreuve, Me Marcel Nichols a fait entendre de nouveau le garagiste Brisson.

Le jury s'est retiré une première fois à 9 h. 16, il est revenu dans la salle d'audience à 9 h. 35 pour connaître exactement la position de l'automobile des inconnus en face ou près du garage B. A., de Savard.

Quinze minutes plus tard, le président du jury, M. Albert Robichaud, faisait savoir que ses collègues en étaient venus à un verdict unanime de non-culpabilité.

Me Jean-Marc Béliveau, de Victoriaville, représentait la défense dans cette affaire et Me Marcel Nichols la Couronne.

La mort de M. Paul Rozon

Jacques Péloquin condamné au temps fait; son permis de conduire saute pour 3 ans

DRUMMONDVILLE. — Jacques Péloquin, 21 ans, de Sorel, a été condamné au temps passé en prison, 4 mois, pour avoir été négligent dans la mise en service d'un véhicule automobile qu'il avait d'ailleurs "pris sans permission" quelques minutes avant d'être impliqué dans un accident de la circulation qui avait coûté la vie à M. Paul Rozon, le 6 octobre 1964, sur la rue St-Pierre, à Drummondville.

Le permis de conduire est aussi révoqué pour une période de 3 ans. Le prévenu avait subi son enquête préliminaire aux Sessions de la paix,

avait opté pour un procès expéditif par la suite et, hier matin, il s'est présenté devant le juge Germain Lacoursière pour enregistrer un plaidoyer de culpabilité, aux deux plaintes.

Celle de négligence criminelle causant la mort avait été modifiée pour celle d'avoir été négligent dans la mise en service d'un véhicule-automobile.

Le procureur du jeune homme, Me André Biron, a représenté au juge Lacoursière, que son client était incarcéré depuis avant les fêtes, que le temps fait en prison et qu'une suspension de deux ans pour le permis servi-

raient bien les fins de la justice dans les circonstances.

Le substitut du procureur de la Couronne, Me Yvon Pinard, a fait valoir pour sa part qu'il était d'accord quant à la peine de prison mais qu'il insistait pour la suspension de 3 ans afin de protéger le public et aussi l'individu contre lui-même.

Le juge Lacoursière a répliqué: "J'ai de la sympathie pour vous; l'offense qu'on vous reproche n'a pas un caractère révoltant comme on en voit parfois; j'espère que vous vous rendez compte des conséquences très graves

d'avoir pris une automobile sans permission. Vous n'avez pas dû aimer votre séjour en prison".

Association des pompiers volontaires

Soirée le 25 avril à Black Lake

BLACK LAKE, (BF). — C'est dimanche le 25 avril à la salle de l'école St-Louis, de Black Lake, qu'aura lieu la grande soirée annuelle au profit des œuvres de l'Association des pompiers volontaires de cette ville.

Il y aura partie de cartes et autres divertissements. Toute la population est cordialement invitée. De nombreux prix seront décernés.

L'avenir de la Constitution canadienne



M. Jean-Luc P pin



M. Pierre Bourgeault



M. Maurice Allard



Me Yvon Groulx

Quatre experts traiteront de divers aspects sur l'avenir de la constitution canadienne au cours d'un panel organis  pour le 11 mai,   Drummondville, dans le cadre de la Semaine Jeune chambre. Ce sont M. Jean-Luc P pin, d put  f d ral de Drummond-Arthabaska (f d ralis-

me coop ratif); Pierre Bourgeault, pr sident du RIN (ind pendantisme); Maurice Allard, professeur de droit   l'Universit  de Sherbrooke (bi-nationalisme) et Me Yvon Groulx, pr sident de la Soci t  St-Jean-Baptiste de Mont-r al ( tats associ s).

Il ne reste qu'  d terminer les modalit s financi res

Ottawa accepte les plans de construction du Centre culturel et r cr atif de Drummondville

DRUMMONDVILLE. — Le gouvernement f d ral a approuv , cette semaine, les plans de la construction du Centre culturel et r cr atif qui doit  tre r alis    Drummondville pour comm morer le centenaire de la Conf d ration.

Le d put  f d ral de Drummond-Arthabaska, M. Jean-Luc P pin, en a infor-

m  son coll gue provincial, M. Bernard Pinard, hier avant midi.

L'acceptation du projet  tant donn e en principe, il reste maintenant   d terminer officiellement la part financi re de chacune des parties en cause. On croit que les gouvernements f d ral et provincial souscriront ensemble

environ \$350,000 du c t  de ce projet,  valu    pr s de \$600,000.

Les plans et devis de cette construction ont  t  pr par s par l'architecte Ferdinand Blais. La construction comporte une vaste salle de concerts, pouvant loger 850 personnes, ainsi qu'une piscine olympique.

On croit que la demande des soumissions ne saurait plus tarder, maintenant que le gouvernement f d ral a accept  le projet. Ainsi, les travaux pourraient  tre entrepris au cours du printemps ou de l' t , dans le quartier St-Pierre, pour  tre ainsi termin s au printemps 1966.

La mort de M. Paul Rozon

Jacques P loquin condamn  au temps fait; son permis de conduire saute pour 3 ans

DRUMMONDVILLE. — Jacques P loquin, 21 ans, de Sorel, a  t  condamn  au temps fait pour avoir  t  n gligent dans la mise en service d'un v hicule automobile qu'il avait d'ailleurs "pris sans permission" quelques minutes avant d' tre impliqu  dans un accident de la circulation qui avait c t  la vie   M. Paul Rozon, le 6 octobre 1964, sur la rue St-Pierre,   Drummondville.

Le permis de conduire est aussi r voqu  pour une p riode de 3 ans.

Le pr venu avait subi son enqu te pr liminaire aux Sessions de la paix, avait opt  pour un proc s exp ditif par la suite et, hier matin, il s'est pr sent  devant le juge Germain Lacoursi re pour enregistrer un plaidoyer de culpabilit , aux deux plaintes.

Celle de n gligence criminelle causant la mort avait  t  modifi e pour celle d'avoir  t  n gligent dans la mise en service d'un v hicule automobile.

Le procureur du jeune homme, Me Andr  Biron, a repr sent  au juge La-

coursi re, que son client  tait incarc r  depuis avant les f tes, que le temps fait en prison et qu'une suspension de deux ans pour le permis servirait bien les fins de la justice dans les circonstances.

Le substitut du procureur de la Couronne, Me Yvon Pinard, a fait valoir pour sa part qu'il  tait d'accord quant   la peine de prison mais qu'il insistait pour la suspension de 3 ans afin de prot ger le public et aussi l'individu contre lui-m me.

Le juge Lacoursi re a r pliqu : "J'ai de la sympathie pour vous; l'offense qu'on vous reproche n'a pas un caract re r pugnant comme on en voit parfois; j'esp re que vous vous rendez compte des cons quences tr s graves d'avoir pris une automobile sans permission. Vous n'avez pas d  aimer votre s jour en prison".

Ce soir

Cl ture des cours de personnalit 

VICTORIAVILLE. — Les cours de personnalit  organis s par le comit  d' ducation du Conseil central de Victoriaville prendront officiellement fin pour cette saison, ce soir, lors d'un souper servi au Motel Boifran,   Arthabaska.

Plusieurs personnalit s du monde syndical   Victoriaville rehausseront de leur pr sence cet  v nement marquant la fin de ces cours de personnalit .

Au cours des deux derni res ann es, quelque 120 personnes particuli rement faisant partie du Syndicat du v tement de Victoriaville ont suivi ces cours avec succ s, et cette initiative est lou e par les dirigeants des syndicats affili s au CCV.

Ce soir

L' v nement de ce soir est c d l  pour 6 heures p.m., alors qu'un souper sera servi aux personnes pr sentes. Par la suite, une dizaine de personnes ayant suivi ces cours auront l'occasion de d montrer ce qu'elles ont appris.

Cette ann e, deux professeurs ont fourni cet enseignement aux personnes inscrites, soient Me Jean-Marc B liveau et M. Ben Laferrierre.

M. J.-G rard Brennan Nomination d'un gouverneur   la nouvelle prison de Cowansville

OTTAWA, (PC) — M. J.-G rard Brennan, gouverneur adjoint au p nitencier Saint-Vincent-de-Paul, a  t  nomm  gouverneur de la nouvelle prison   s curit  moyenne   Cowansville, Qu , annonce le commissaire des p nitenciers, M. A.J. MacLeod.

Natif de Cranbourne, comt  de Dorchester, M. Brennan a v cu   Beauceville, Qu bec et Brockville avant d'entrer dans le service p nitenciaire comme agent de r habilitation au p nitencier Saint-Vincent-de-Paul en 1934. Depuis ce temps, il a occup  diverses fonctions dans cette institution.



Marcel DUB 

en vente   la porte du th  tre ou par l'entremise de M. Pierre Parent, dont le num ro de t l phone est GR-2-7393.

La pi ce met en sc ne des com diens r put s et talentueux, soit Jean Duceppe, Denise Pelletier, Pierre Boucher, Jeannine Sutto, Richard Martin, Mich le Rossignol, Claude Prefontaine, Yves L tourneau, Andr e Lachapelle, Marjolaine H bert et Jean Lajeunesse.

Abonnez-vous   La Tribune

Pour une accusation de recel d'automobiles M. M. Savard est acquitt 

DRUMMONDVILLE. — M. Marcel Savard, 45 ans, garagiste de Victoriaville, a  t  acquitt  d'une accusation de recel d'automobile,   l'issue d'un proc s de trois jours devant les assises criminelles du district de Drummond.

Au cours de la journ e d'hier, la d fense a compl t  l'audition de ses t moins par une preuve de caract re faite par M. Lucien Michaud, propri taire d'un poste de radio de Victoriaville.

Le pr venu lui-m me a  t  interrog . Aucun fait compl tement nouveau n'a  t  apport    la connaissance du tribunal.

Raisons

Il y a deux raisons pour lesquelles Savard voulait entrer l'automobile le soir m me du 20 janvier au garage Brisson parce que Brisson réclamait une "job" depuis deux ou

trois jours et en second lieu, pour faire d geler la voiture et permettre de commencer le travail de peinture des le lendemain matin.

En aucun temps, le t moin n'a touch  l'automobile sauf quand il a aid    l'un des deux individus "inconnus"   sortir le si ge arri re pour aller dans la valis .

Il n'a pas d bours  d'argent non plus et il n'a conclu aucun march  avec les inconnus. L'automobile devait  tre repeinte et mise en consignation chez Savard Auto. Il n'a pas touch  non plus aux plaques d'immatriculation retrouv es par les  coliers sur le terrain de stationnement de

Le verdict de non culpabilit  a  t  rendu par le jury de douze hommes, apr s une cinquantaine de minutes de d lib ration et une demande d' claircissement aupr s de l'hon. juge Paul Lesage.

Savard Auto. Il ne poss de pas de dossier judiciaire, il n'a pas demand    Brisson de travailler la nuit sur la voiture. Il ne savait pas enfin que l'automobile de M. Danis avait  t  vol e.

En contrepreuve, Me Marcel Nichols a fait entendre de nouveau le garagiste Brisson.

Plaidoiries

Chacun des deux procureurs en pr sence a mis au moins deux heures   plaider son point de vue devant les jur s, de sorte pour le souper et  t  ajourn e dans la salle d'audience   9 h. 55 pour conna tre exactement la position de l'automobile des inconnus en face ou pr s du garage B. A., de Savard.

Les deux procureurs s'entendaient sur le fait que l'automobile en cause avait  t  vol e. Toute la question de droit tournait autour de la

possession et de la possession r cente de la voiture par l'accus .

Le juge Lesage a d'ailleurs insist  longuement dans ses directives.

Le jury s'est retir e une premi re fois   9 h. 16. Il est revenu dans la salle d'audience   9 h. 55 pour conna tre exactement la position de l'automobile des inconnus en face ou pr s du garage B. A., de Savard.

Quinze minutes plus tard, le pr sident du jury, M. Albert Robichaud, faisait savoir que ses coll gues en  taient venus   un verdict unanime de non-culpabilit .

Me Jean-Marc B liveau, de Victoriaville, repr sentait la d fense dans cette affaire et Me Marcel Nichols la Couronne.

AU BUT

avec Ivan Breault

DRUMMONDVILLE. — Les s ries  liminatoires de la ligue Nationale ont pris un tout autre aspect alors que les chances sont maintenant  gales dans les deux s ries et pour ma part je crois que le seul facteur qui pourra d terminer le vainqueur dans les deux cas est l'avantage de la patinoire lors de la derni re partie.

Dans la s rie "A", Bobby Hull s' v re l' toile ayant compt  son 35e but en 40 parties des s ries pour mener les siens   une victoire de 2   1 sur D trot, jeudi soir.

Dans la s rie "B", le nom   retentir est le v t ran Johnny Bower qui "avec ses 40 ans" ne semble pas vouloir flancher.  galement, on peut souligner l'excellent travail de la recrue Ron Ellis qui en est   ses premi res armes dans la s rie.

Du c t  local, Bob Chevalier, qui s'alignait avec les Rockets, a  t  rappel  par les Castors de Sherbrooke qui sont pr sentelement   Kingston. En parlant des Castors, il semble que ces derniers veulent gagner la coupe Allan et cela m me si   Sherbrooke, on trouve que "c'a co te cher". Les hommes de Georges Roy redonnent le blason de la ligue Provinciale et le calibre de jeu du circuit O'Donnell sera maintenant respect . Le "gros Georges" a bien men  sa barque durant la saison et il est s rement un des responsables des succ s des Castors.

Le baseball majeur va bient t d buter officiellement et les pr dictions vont bon train. Les connaisseurs ont fait les leurs alors m me si je ne suis pas un expert, je vais me risquer. Dans la ligue Nationale, j'opte pour les Dodgers de Los Angeles. Les Dodgers, depuis leur d part de Brooklyn, ont connu des hauts et des bas, mais je crois que si "le petit bras mald " de Sandy Koufax se r tablit, les hommes de Wally Alton devraient l'emporter. Pr sentelement, ils connaissent beaucoup de succ s durant le camp d'entrainement; et je pense que cela pr sage une bonne saison.

Dans la ligue Am ricaine, tous les experts pr disent (et cela   chaque ann e, depuis longtemps) la victoire des Yankees et j'avoue qu'ils ont d t   tre justes   plusieurs reprises. Cependant, cette ann e, je favorise les White Sox de Chicago. Les hommes du g rant Al Lopez viennent pr s de l'emporter, mais ils faiblissent   chaque fin de saison. Cette ann e, ils meneront la barque jusqu'au bout.

La surprise de l'ann e sera probablement les Mets de New York et je suis convaincu qu'ils feront beaucoup mieux que par les ann es pass es. La venue des deux v t rans Yogi Berra et Wharran Spahn ajoutera de l'exp rience   cette  quipe qui est "construction".

R gis L vesque, promoteur de boxe bien connu de la m tropole, m'a fait une petite pr diction concernant le combat du 25 mai entre Cassius Clay et Sonny Liston. Il opte pour Clay si ce dernier se concentre sur le m me style que lors de son dernier combat. "Clay est capable de boxer durant une semaine sans arr ter avec son jeu de jambes, c'est ce qui fait sa force,"   opine le promoteur. On sait que L vesque  tait de passage   Drummondville cette semaine en compagnie de Joey Durelle, champion poids moyen du Canada.

Jules B land, jeune cycliste de Drummondville, a bien figur    Montr al en fin de semaine derni re alors qu'il a termin  au quatri me rang de la comp tition. Aur lio Battello a remport  les honneurs de ce circuit. B land, qui n'est  g  que de 17 ans, a termin  au premier rang chez les juniors. Il prendra part   une autre comp tition   Montr al dimanche prochain.

A ro-club au 4e rang

Demande de permis log e aupr s de la Commission des Transports

DRUMMONDVILLE. — Une demande de permis est log e   la Commission des transports a riens par les Copains des routes bleues afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un a ro-club (service a rien commercial de classe),   la base Grantham, am nag e en bordure du boulevard Lemire.

D'apr s un avis  mis par la Commission des transports, toute personne qui d sire soumettre des observations concernant cette demande doit en faire tenir un expos  complet au secr tariat de la Commission des transports, au plus tard, le 29 avril 1965, et d clarer qu'un exemplaire de cet expos  a  t  envoy   galement aux requ rants.

De plus amples d tails sur cette demande peuvent  tre aussi obtenus aupr s de la Commission.

Associations Domr my de Drummondville, Windsor et East Angus

Approbation du gouvernement

QUEBEC (Par Claude D ry) — La r habilitation des alcooliques et la lutte contre l'alcoolisme d clenchent une nouvelle offensive majeure dans les Cantons de l'Est. Ainsi, le secr tariat de la province a donn  son approbation aux r glements g n raux de trois groupes abstinents, soit les associations "Domr my" de Drummondville, Windsor et East Angus, dont les bureaux de direction ont doubl  ou tripl  le nombre de leurs officiers.

En marge du d c s des jumelles Lamothe

Enqu te du coroner le 22

DRUMMONDVILLE. — L'enqu te du coroner sur les circonstances qui ont entour  la mort des jumelles Lamothe, lundi soir dernier,   l'entr e du village de St-Cyrille, sera tenue le 22 avril,   8 heures p.m., dans l'enceinte du palais de justice de l' difice provincial.

M. Walter Lemay, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, comparaitra comme principal t moin dans cette affaire. On sait qu'une accusation de n gligence criminelle p se d j  tre lui.

Les jumelles Lamothe, Carmen et Gis le,  g es de huit ans,  taient les fillettes de M. et Mme Roch Lamothe. Gis le avait succomb  dans l'ambulance qui la transportait   l'h pital, alors que Carmen d c dait quelques heures apr s son admission   l'h pital Ste-Croix.

Les jumelles Lamothe furent heurt es par une automobile alors qu'elles se dirigeaient vers leur domicile, vers sept heures du soir, lundi. Le conducteur prit la fuite, mais fut rapidement rep r  par les agents de la S r t  provinciale.

Cours de chauffage; trois jeunes gens obtiennent 100%   l'examen

DRUMMONDVILLE. — Dix-neuf des 32  l ves inscrits aux cours de chauffage ont subi l'examen final.

D'apr s le titulaire de ces cours, M. Gaston Hardy, la moyenne g n rale des r sultats s' tablit   82,6%. Trois jeunes gens ont obtenu 100%; ce sont MM. Lucien Lefebvre, Jean Carignan et Jacques Giroux.

M. Hardy s'est dit tr s satisfait de ces r sultats et anticipe pour la prochaine saison la formation de deux cours dont l'un portera sur les br lures   l'huile.

Les  l ves recevront sous peu leur certificat attestant qu'ils ont suivi ces cours et r ussi les examens.

Des cours avaient  t  organis s en collaboration avec le comit  paritaire de la construction dont M. G rard Jutra est le secr taire-g rant, et l' cole des m tiers, dirig e par M. Marcel Desjardins.

Darry Cowl parmi nous, le 2 mai

DRUMMONDVILLE. — Le fantaisiste fran ais Darry Cowl, qui est  galement vedette de cin ma, offrira un spectacle   la population de Drummondville, dimanche, le 2 mai prochain, en l'auditorium du coll ge St-Bernard.

On a profit  du fait que la vedette fran aise sera   Montr al durant cette p riode pour l'inviter   venir se manifester   Drummondville dans le cadre des festivit s du 150e anniversaire de fondation de cette ville.

"Les Gavroches" groupe de jeunes chansonniers de Drummondville, ainsi que Jean-Guy Moreau, imitateur de Montr al, font  galement partie du programme de cette soir e, qui d butera   8h.30. Le fantaisiste Darry Cowl pr sentera son monologue durant la deuxi me partie du spectacle.

Nul doute que le public se rendra nombreux applaudir les vedettes de ce spectacle. On peut se procurer les billets en communiquant avec M. Pierre Parent,   GR-2-7393.



Les Gavroches. — "Les Gavroches", groupe vocal de Drummondville, qui seront en vedette avec Darry Cowl lors du spectacle qui sera offert le 2 mai prochain, au coll ge St-Bernard, dans le cadre des f tes du 150e.

La pi ce "Les Beaux Dimanches" sera pr sent e   Drummondville, fin avril

DRUMMONDVILLE. — La pi ce "Les Beaux Dimanches", du dramaturge canadien Marcel Dub , sera pr sent e les 27 et 28 avril courant   Drummondville dans le cadre des f tes du 150e de cette ville. Deux repr sentations,  

8 h. 30 chacune, seront offertes.

"Les Beaux Dimanches" a obtenu   Montr al un succ s sans pr c dent, et les critiques ont salu  cette pi ce comme  tant l' v nement th  tral de l'ann e.

Marcel Dub  a  crit l  une pi ce   caract re social ou les r sonances humaines sont toutefois tr s marqu es. Les spectateurs sont enchant s ou bien ils sont choqu s.

A tout  v nement, la population de Drummondville fera sans doute bon accueil   l'oeuvre de Marcel Dub . Les billets sont

A Acton Vale

Cours de sauvetage   compter du 13 avril

ACTON VALE, (LLG) — M. Robert Arseneault, de St-Hyacinthe, coordonnateur du groupe 832, de la Protection civile du Qu bec, avise que les cours de sauvetage, premi re s rie, seront donn s   l'h tel de ville d'Acton Vale,   raison de un cours par semaine, en commen ant le 13 avril au soir.

Quelque vingt-cinq personnes sont pr sentelement enr gistr es qui suivront cette  cole de sauvetage, et il y a place pour beaucoup plus.

M. Louis Viau, chef des pompiers d'Acton Vale, tiendra compte de toutes les inscriptions qui peuvent lui  tre faites d'ici cette date du premier cours.

Le sujet trait  est d'une importance majeure : savoir comment r agir, conna tre les n cessit s prioritaires, coordonner les services, en cas d'urgence, sont des facteurs qui devraient inciter tous ceux qui peuvent disposer d'une soir e par semaine pour se familiariser avec les exigences du sauvetage.

C'est une connaissance dont on peut  tre soi-m me le premier   b n ficier, se rappeler que les d sastres peuvent aussi bien survenir chez soi, que chez le voisin.

Demain soir

Le Grand Henri   Drummondville

DRUMMONDVILLE. — Le grand Henri, magicien et

prestidigitateur, sera   Drummondville demain soir, dimanche, pour offrir un spectacle   la salle St-Joseph,   compter de huit heures.

Cette soir e est organis e au profit des Conquistadors, groupe de majorettes de Drummondville.

Le public pourra se procurer les billets   la porte m me de la salle.

Voir autres nouvelles en page 4